BORALEX

# NOUS CRÉONS DE L'ÉNERGIE

RAPPORT INTERMÉDIAIRE
**Au 31 mars 2018**

1

# Rapport de gestion intermédiaire I

Au 31 mars 2018

## Table des matières


PROFIL ET FAITS SAILLANTS 2

ABRÉVIATIONS 3

COMMENTAIRES PRÉALABLES 4

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS 6

I - STRATÉGIE DE CROISSANCE

- STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS 7
- PERSPECTIVES ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT 9

II - ANALYSE DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE

- SAISONNALITÉ 15
- FAITS SAILLANTS FINANCIERS 18
- ANALYSE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2018 19
- REVUE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ DE LA PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2018 21
- SITUATION DE TRÉSORERIE 24
- SITUATION FINANCIÈRE 26
- RÉPARTITIONS SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS DES PÉRIODES DE TROIS MOIS CLOSES LES 31 MARS 2018 ET 2017 28
- MESURES NON CONFORMES AUX IFRS 30

III - AUTRES ÉLÉMENTS

- INSTRUMENTS FINANCIERS 35
- ENGAGEMENT 36
- ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS 36
- FACTEURS DE RISQUE ET D'INCERTITUDE 36
- NORMES COMPTABLES 36
- CONTRÔLES INTERNES ET PROCÉDURES 38

# Profil

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie - éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis plus de 25 ans.

Les actions et les débentures convertibles de Boralex sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB.A. Au 31 mars 2018, la Caisse de dépôt et placement du Québec, l'un des investisseurs institutionnels les plus importants au Canada, détenait 19,9 % des actions en circulation de Boralex.

## Faits saillants

| | IFRS | | Combiné[1] | |
|---|---|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| | 31 mars | 31 mars | 31 mars | 31 mars |
| Production d'électricité (GWh) | 1 055 | 909 | 1 203 | 1 063 |
| Produits de la vente d'énergie | 152 | 119 | 168 | 136 |
| BAIIA(A)[1] | 104 | 87 | 114 | 97 |
| Marge du BAIIA(A)[1] | 68 % | 73 % | 68 % | 72 % |
| Résultat net | 23 | 15 | 23 | 15 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 20 | 15 | 20 | 15 |
| Par action (de base et dilué) | 0,26 $ | 0,21 $ | 0,26 $ | 0,21 $ |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 110 | 54 | 114 | 60 |
| Marge brute d'autofinancement[1] | 77 | 58 | 84 | 69 |
| | Au 31 mars | Au 31 déc. | Au 31 mars | Au 31 déc. |
| Total de l'actif | 4 034 | 3 926 | 4 391 | 4 288 |
| Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts | 2 716 | 2 642 | 3 027 | 2 954 |

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

### Combiné - Mesure non conforme aux IFRS

L'information combinée (« Combiné(e) ») présentée ci-dessus et ailleurs dans ce rapport de gestion résulte de la combinaison de l'information financière de Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») établie selon les normes IFRS et de sa quote-part de celle des Coentreprises (tel que défini à la note 4 des états financiers intermédiaires de Boralex). Les Coentreprises représentent des investissements significatifs de Boralex et bien que les normes IFRS ne permettent pas de consolider leur information financière au sein de celle de Boralex, la Direction considère que l'information Combinée est une donnée utile pour les investisseurs. Afin d'établir l'information Combinée, Boralex a d'abord préparé ses états financiers ainsi que ceux des Coentreprises selon les normes IFRS. Ensuite, les postes *Participations dans les Coentreprises, Quote-Part des profits des Coentreprises*, *Distributions reçues par les Coentreprises* sont remplacés par la part de Boralex (50%) dans tous les postes aux états financiers des Coentreprises (c'est-à-dire les revenus, les dépenses, l'actif, le passif, etc.). Toute l'information nécessaire pour faire ce calcul se retrouve dans les états financiers de Boralex, plus spécifiquement à la *Note 4. Participation dans les Coentreprises* en ce qui concerne l'information financière des Coentreprises sous IFRS. Nous vous référons aussi à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS* pour de plus amples renseignements. Il est important de noter que la méthode de calcul décrite ici est identique à celle qui était utilisée auparavant pour établir les données identifiées comme *Consolidation Proportionnelle* dans les rapports de gestion précédents.

# Abréviations

Par ordre alphabétique

| | |
|---|---|
| AESO | Alberta Electricity System Operator |
| BAIIA | Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement |
| BAIIA(A) | Bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement ajusté pour inclure d'autres éléments |
| BAPE | Bureau d'audience publique sur l'environnement |
| Caisse | Caisse de dépôt et placement du Québec |
| CDR 2016 | Complément de rémunération 2016 |
| CIIF | Contrôle interne à l'égard de l'information financière |
| CPCI | Contrôles et procédures de communication de l'information financière |
| EDF | Électricité de France |
| HQ | Hydro-Québec |
| IESO | Independent Electricity System Operator |
| IFER | Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (France) |
| IFRS | Normes internationales d'information financière |
| ISE | Integrated Solar Energy |
| Kallista | Kallista Energy Investment SAS et KE Production |
| MW | Mégawatt |
| NRWF | Niagara Region Wind Farm |
| PCGR | Principes comptables généralement reconnus |
| REA | Renewable Energy Approvals |
| REP | Renewable Electricity Program |
| SDB I | Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 |
| SDB II | Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 4 |
| Six Nations | Six Nations of the Grand River |

# Commentaires préalables

## Général

Ce rapport de gestion intermédiaire porte sur les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la période de trois mois close le 31 mars 2018 par rapport à la période correspondante de 2017, de même que sur la situation financière de la Société au 31 mars 2018 par rapport au 31 décembre 2017. Il devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires non audités et leurs notes annexes contenus dans le présent rapport intermédiaire, ainsi qu'avec les états financiers consolidés et leurs notes annexes contenus dans le plus récent rapport annuel portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Des renseignements additionnels sur la Société, incluant la notice annuelle, les rapports annuels précédents, les rapports de gestion et les états financiers consolidés audités, ainsi que les communiqués, sont publiés séparément et disponibles sur les sites Internet de Boralex (www.boralex.com) et de SEDAR (www.sedar.com).

Dans le présent rapport de gestion, Boralex ou la Société désigne, selon le cas, Boralex et ses filiales et divisions ou Boralex ou l'une de ses filiales ou divisions. Les renseignements contenus dans ce rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 8 mai 2018, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé le rapport de gestion intermédiaire et les états financiers consolidés intermédiaires non audités. À moins qu'il n'en soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport de gestion, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est préparée selon les IFRS qui représentent les PCGR du Canada de la Partie I du manuel de CPA Canada. Les états financiers consolidés intermédiaires non audités inclus dans le présent rapport de gestion ont été dressés selon les IFRS applicables à la préparation d'états financiers, IAS 1, « Présentation des états financiers » et présentent des données comparatives à 2017.

Comme il est décrit à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*, l'information comprise dans ce rapport de gestion renferme certains autres renseignements qui ne sont pas des mesures conformes aux IFRS. La Société utilise les termes « BAIIA », « BAIIA(A) », « marge du BAIIA(A) », « marge brute d'autofinancement », « coefficient d'endettement net », « flux de trésorerie discrétionnaires », « ratio de distribution » et « dividendes versés par action ordinaire » pour évaluer la performance d'exploitation de ses installations. Tel que décrit précédemment, la Société présente aussi l'information sous la forme Combinée qui intègre sa part des états financiers des Coentreprises. Ces termes sont définis à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS.*

L'information financière présentée dans ce rapport de gestion, ainsi que les montants apparaissant dans les tableaux sont exprimés en dollars canadiens. Le sigle « M$ » signifie « million(s) de dollars », et le sigle « G$ » signifie « milliard(s) de dollars ». Mentionnons également que les données exprimées en pourcentage sont calculées à partir de montants en milliers de dollars.

## Avis quant aux déclarations prospectives

Le rapport de gestion a pour but d'aider le lecteur à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que les risques et incertitudes liés à l'exploitation et à la situation financière de Boralex. Par conséquent, certaines déclarations, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Ces déclarations se caractérisent par l'emploi de verbes à la forme affirmative ou négative, tels que « prévoir », « anticiper », « évaluer », « estimer », « croire », ou par l'utilisation de mots tels que « vers », « environ », « être d'avis », « s'attendre à », « à l'intention de », « prévoit », « éventuel », « projette de », « continue de » ou de mots similaires, de leur forme négative ou d'autres termes comparables, ou encore par l'utilisation du futur ou du conditionnel. Elles sont fondées sur les attentes, estimations et hypothèses de la direction de Boralex en date du 8 mai 2018.

Ces renseignements prospectifs comprennent des énoncés sur le modèle d'affaires et la stratégie de croissance de la Société, les projets de production d'énergie éolienne et d'autres sources d'énergies renouvelables en portefeuille et le rendement qu'on s'attend à en tirer, le BAIIA(A), les marges du BAIIA(A) et les flux de trésorerie discrétionnaires ciblés de Boralex ou ceux qu'on prévoit obtenir dans le futur, les résultats financiers prévus de la Société, la situation financière future, les objectifs ou cibles de puissance installée ou de croissance des mégawatts, incluant ceux formulés dans le cadre du *Chemin de la croissance* de la Société, les perspectives de croissance, les stratégies et les plans d'affaires et les objectifs de la Société, ou les objectifs relatifs à la Société, l'échéancier prévu des mises en service des projets, la production anticipée, les programmes de dépenses en immobilisations et d'investissement, l'accès aux facilités de crédit et au financement, l'impôt sur le capital, l'impôt sur le revenu, le profil de risque, les flux de trésorerie et les résultats ainsi que leurs composantes, le montant des distributions et des dividendes qui seront versés aux porteurs de titres, le ratio de distribution qui est prévu, la politique en matière de dividendes et le moment où ces distributions et ces dividendes seront versés. Les événements ou les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés par ces énoncés prospectifs.

Les renseignements prospectifs reposent sur des hypothèses importantes, y compris les suivantes : les hypothèses posées quant au rendement que la Société tirera de ses projets, selon les estimations et les attentes de la direction en ce qui a trait aux facteurs liés aux vents et à d'autres facteurs; les hypothèses posées quant à la situation dans le secteur et à la conjoncture économique en général; les hypothèses posées quant aux marges du BAIIA(A). Bien que la Société estime que ces facteurs et hypothèses sont raisonnables, selon les renseignements dont elle dispose actuellement, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.

Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une information financière prospective particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les informations financières prospectives ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'énergie, la capacité de financement de la Société, la concurrence, les changements dans les conditions générales du marché, les réglementations régissant son industrie, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les litiges et autres questions règlementaires liées aux projets en opération ou en développement, ainsi que certains autres facteurs qui sont décrits dans les rubriques *Perspectives et objectifs de développement, Facteurs de risque et d'incertitude*, lesquelles sont présentées dans le rapport annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

# Description des activités

Boralex est une société canadienne qui exerce ses activités dans le domaine de l'énergie renouvelable. À ce titre, avec l'appui d'un effectif de plus de 355 personnes, elle développe, construit et exploite des installations pour la production d'électricité. Au 31 mars 2018, elle comptait une base d'actifs d'une puissance installée sous son contrôle de 1 456 MW[1]. S'y ajoutera l'acquisition de Kallista dont la clôture est prévue vers la fin juin 2018, annoncée le 20 avril 2018, qui comprends des sites éoliens en opérations totalisant 163 MW et les projets en cours pour l'aménagement de sites représentant 277 MW additionnels, lesquels entreront en service d'ici la fin de 2019. Les graphiques ci-dessous illustrent la composition du portefeuille énergétique en exploitation de la Société, selon la puissance installée au 31 mars 2018.

## Répartition sectorielle

Le secteur éolien compte pour la grande majorité (85 %) de la puissance installée. Des projets sont en cours de développement et de construction pour l'ajout de 251 MW d'ici la fin de 2019, en considérant l'annonce du 20 avril 2018.

Les 15 centrales hydroélectriques de la Société comptent pour 11 % de la puissance installée. Une 16e centrale (16 MW) sera mise en service en 2018 en Ontario et une augmentation de puissance de 10 MW pour la centrale de Buckingham en 2019.

Deux centrales thermiques (3 %) et trois sites d'énergie solaire (1 %) complètent le portefeuille de l'entreprise.

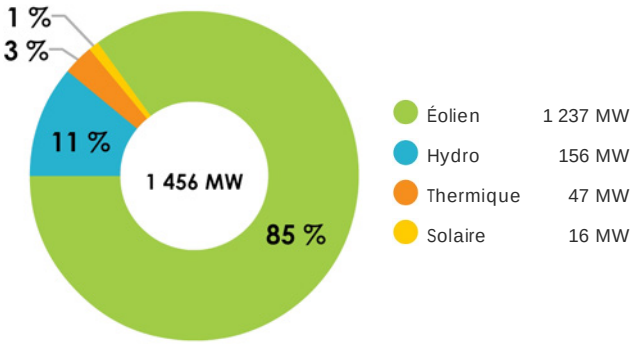


## Répartition géographique

Au Canada, Boralex est active dans quatre secteurs de production : éolien, hydroélectrique, thermique et solaire. Cela dit, l'éolien compte pour la plus grande part de la production avec une puissance installée sous son contrôle de 628 MW et 65 MW sont en cours de développement.

En France, la puissance installée de Boralex est en grande majorité associée à des sites éoliens (609 MW), ce qui en fait le premier acteur indépendant d'énergie éolienne terrestre au pays. À ces sites éoliens, s'ajoutent une centrale de cogénération au gaz naturel et deux sites d'énergie solaire. Des projets sont en cours de développement pour l'ajout de 186 MW en considérant l'annonce du 20 avril 2018.

Aux États-Unis, la Société exploite sept centrales hydroélectriques dans le Nord-Est du pays.

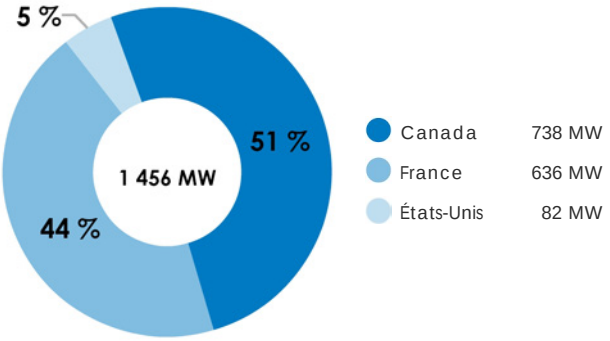


## Répartition des sources des produits de la vente d'énergie

La quasi-totalité (98 %) des actifs de Boralex sont assujettis à des contrats de vente d'énergie à long terme, à des prix déterminés et indexés.

La Société estime que 120 MW (8 % de la puissance installée actuelle) verront leurs contrats arriver à échéance d'ici mars 2023, leur production sera alors vendue au prix du marché.

La durée résiduelle moyenne pondérée de ces contrats est de 14 ans.

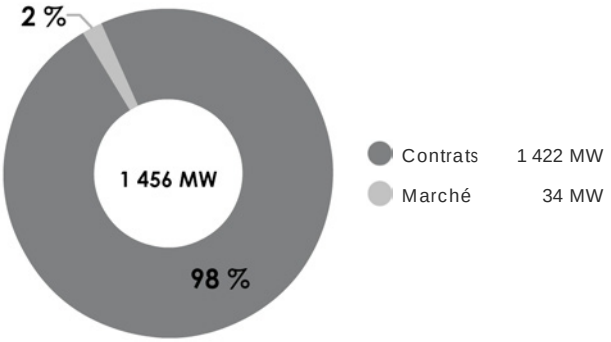


[1] Cette donnée, ainsi que toutes celles contenues dans ce rapport de gestion, tiennent compte de 100 % des filiales de Boralex dans la mesure où Boralex détient le contrôle. De plus, elles tiennent compte de la part de Boralex (170 MW) dans les Coentreprises exploitant les Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, au Québec, soit 50 % d'une puissance installée totale de 340 MW.

# Stratégie de croissance et développements récents

## Stratégie de croissance

Boralex met en œuvre une stratégie visant à assurer une croissance financière supérieure, équilibrée et durable. Cette stratégie s'appuie sur le développement de ses actifs, sur des sources de revenus et de flux de trésorerie accrus, en même temps que sur la diminution de ses risques d'affaires. La rubrique *Stratégie de croissance* du Rapport annuel 2017 de la Société présente les différents éléments de cette stratégie, dont les principaux volets sont :

- L'acquisition, le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable assujettis à des contrats de vente d'énergie à long terme, à prix déterminés et indexés, ou encore, à être déposés dans le cadre d'appels d'offres compétitifs ;
- Une discipline financière visant à offrir à long terme des rendements excédentaires au coût en capital de la Société, en particulier dans ses secteurs d'expertise que sont l'éolien, l'hydroélectrique et le solaire ;
- La concentration des efforts de développement principalement en Amérique du Nord et en Europe.

Ajoutons que dans un contexte de plus en plus concurrentiel en France et compte tenu d'une transition de contrats à long terme et à prix fixes vers un système d'appels d'offres, la présence sur le terrain d'équipes de développement de Boralex depuis près de vingt ans a permis d'agir de façon proactive pour repérer et sécuriser d'excellents sites quant aux ressources de vent. Ces acquis constituent aujourd'hui un avantage concurrentiel important.

La Société estime que les principales retombées financières de sa stratégie de croissance sont :

- une amélioration de la marge d'exploitation compte tenu du poids plus important des secteurs les plus rentables ;
- une plus grande stabilité des résultats et des liquidités générées par l'exploitation, grâce aux contrats de vente à long terme, à l'appariement des dates d'échéance des emprunts liés aux divers sites de production avec celles de leurs contrats de vente d'énergie, ainsi qu'à une diversification géographique accrue des actifs ;
- le maintien d'une saine situation de trésorerie et d'un endettement raisonnable grâce à l'importance et la plus grande constance des fonds générés par l'exploitation et à une série de transactions financières procurant plus de flexibilité et de solidité ;
- l'instauration d'un dividende à partir de 2014, lequel a été haussé à deux reprises par la suite, ce qui témoigne de la solide croissance des dernières années et de la confiance de la Société à l'égard de ses perspectives de développement.

Tenant compte du dividende, le rendement offert aux actionnaires (sous hypothèse du réinvestissement de leur dividende) depuis le début de 2013 est de l'ordre de 181 %, ce qui, jumelé à l'émission de nouvelles actions, a contribué à hausser la capitalisation boursière de la Société à environ 1,7 G$ au 31 mars 2018.

## Développements

### Acquisitions et mises en service - 2017

Le tableau ci-dessous fait état des acquisitions et mises en service réalisées par la Société à différents moments au cours de l'exercice 2017, ce qui représente une augmentation de 321 MW en 2017. Ces sites contribueront aux résultats de la Société pour l'ensemble de l'exercice 2018.

| | Nom du projet | Date | Puissance totale (MW) | Pays | Secteur | Durée du contrat d'énergie | Propriété (%) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2017 | NRWF | 18 janv.[1] | 230 | Canada | Éolien | 20 ans / IESO | Note[2] |
| | Plateau de Savernat II | 21 mars | 4 | France | Éolien | 15 ans / EDF | 100 |
| | Voie des Monts[3] | 10 juil. | 10 | France | Éolien | 15 ans / EDF | 100 |
| | Mont de Bagny[3] | 1er août | 24 | France | Éolien | 15 ans / EDF | 100 |
| | Artois[3] | 21 nov. | 23 | France | Éolien | 15 ans / EDF | 100 |
| | Chemin de Grès[3] | 6 déc. | 30 | France | Éolien | 15 ans / EDF | 100 |
| + 321 MW | | | | | | | |

(1) Date d'acquisition par Boralex.
(2) Voir la note *Regroupements d'entreprises* aux états financiers du rapport annuel 2017 pour plus de détails sur cette filiale de Boralex.
(3) Portefeuille de projets éoliens Ecotera.

## Autres développements

### 2017

Au cours de l'exercice 2017, diverses actions ont été entreprises afin d'alimenter le *Chemin de croissance*.

À cet effet, Boralex a augmenté sa participation dans le projet éolien Otter Creek de 50 MW (Ontario, Canada), de 38,5 % à 64 %, ce qui lui a procuré le contrôle de ce projet qui entrera en service en 2019.

Le conseil d'administration de la Société a également donné le feu vert à six projets prêts à construire pour un total de 142 MW : Côteaux du Blaiseron (26 MW), Hauts de Comble (20 MW), Inter Deux Bos (33 MW), Sources de l'Ancre (23 MW), Seuil du Cambrésis (20 MW) et Basse Thiérache Nord (20 MW). Outre le projet Côteaux du Blaiseron qui est issu de l'acquisition de Boralex Énergie Verte en 2014, tous les autres appartiennent au portefeuille d'Ecotera acquis en 2015. Soulignons que la puissance du projet Basse Thiérache Nord a été augmentée de 8 MW à la suite de l'approbation du permis modificatif pour s'élever ainsi à 20 MW, le 30 septembre 2017.

Le 17 octobre 2017, Boralex et la société britannique Infinergy ont conclu un accord de partenariat en parts égales en vue de la création d'un portefeuille de projets éoliens terrestres d'une puissance installée estimée à 325 MW. Principalement situés en Écosse, dix projets d'une puissance entre 4 et 80 MW sont à différentes étapes de développement : de la phase de prospection aux dernières phases d'évaluation avant leur autorisation complète. Pour l'étape de développement, Boralex et Infinergy se sont engagées à investir un total de 7 M£ (11M$) d'ici la fin de 2019, soit 6 M£ (9 M$) de la part de Boralex (1 M£ (2 M$) en 2017 et 3 M£ (5 M$) prévus en 2018). La Société est réputée détenir le contrôle de ces nouvelles entités en vertu d'un droit de vote prépondérant sur les décisions majeures.

### 2018

Le 20 avril 2018, Boralex a annoncé la conclusion d'une convention d'achat avec Ardian Infrastructure visant le rachat de 100 % des actions en circulation de Kallista pour une contrepartie de 129 M€ (202 M$) et la prise en charge de dettes-projets d'un montant de 94 M€ (147 M$). Plus précisément, l'acquisition portera sur :

- des parcs éoliens en opération totalisant 163 MW, situés en France et d'une durée de vie moyenne pondérée restante de 8 ans sous contrat ;
- un site éolien en construction, Noyers Bucamps, de 10 MW ;
- un portefeuille de projets représentant une puissance de l'ordre de 158 MW.

La contrepartie sera payée par Boralex à même sa facilité de crédit rotative récemment bonifiée. Boralex prévoit une augmentation des flux de trésorerie discrétionnaires par action à la suite de la transaction. La clôture de la transaction est prévue vers la fin juin 2018, lorsque les approbations réglementaires auront été obtenues et que les autres conditions de clôtures usuelles auront été satisfaites.

Le conseil d'administration de Boralex a récemment donné le feu vert à trois nouveaux projets en France. Ces projets seront tous mis en service en 2019. Il s'agit des sites suivants:

- Catésis (10 MW) et Santerre (14 MW), deux projets acquis d'Ecotera en 2015.
- Buckingham (10 MW), une centrale dont la capacité actuelle est de 10 MW et sera augmentée à 20 MW.

## Principales transactions financières

### 2017

En décembre 2016, en prévision de l'acquisition de NRWF, Boralex avait complété le placement public de 10 361 500 reçus de souscription au prix unitaire de 16,65 $, pour un produit brut de 173 M$ (incluant la levée intégrale de l'option d'allocation accordée aux preneurs fermes) et un produit de 170 M$ net des frais de placement. Le 18 janvier 2017, lors de la clôture de l'acquisition de la participation d'Enercon, les reçus de souscription ont été échangés en totalité pour un nombre équivalent d'actions ordinaires de Boralex. Le produit net du placement, jumelé à l'encaisse disponible et au recours au crédit rotatif existant de la Société, a servi à financer la contrepartie nette en espèces de 231 M$ du coût d'acquisition.

Par ailleurs, le 27 juillet 2017, la Caisse s'est portée acquéreur de la totalité des actions ordinaires de catégorie A détenues par Cascades Inc., devenant ainsi le principal actionnaire de Boralex. En date du 31 mars 2018, la participation de la Caisse s'élevait à 19,9 %. Dans le cadre de cette transaction, Boralex a notamment convenu d'explorer avec la Caisse des occasions de partenariats relativement à des investissements qui seraient développés par Boralex, en conformité avec sa stratégie de croissance.

Au cours de l'exercice 2017, Boralex a procédé aux financements et refinancements suivants :

- Le 18 janvier 2017, en marge de la clôture de l'acquisition de NRWF et afin de préserver la solidité de son bilan, Boralex a obtenu une hausse de 100 M$ de son crédit rotatif, portant ainsi le total autorisé à 460 M$.
- Le 22 février 2017, Boralex a annoncé la clôture du financement du parc éolien Port Ryerse de 10 MW en Ontario (Canada) pour un montant de 33 M$.
- Le 31 juillet 2017, la Société a annoncé la clôture du financement à long terme du parc éolien de 30 MW Chemin de Grès en France pour un total de 46 M€ (68 M$).
- Le 24 novembre 2017, Boralex a annoncé la clôture d'un financement de 53 M$ pour le projet éolien Moose Lake (15 MW) en Colombie-Britannique.
- Le 22 décembre 2017, la Société a annoncé la clôture d'une facilité de crédit englobant les projets éoliens situés en France, soit Inter Deux Bos, Côteaux du Blaiseron, Hauts de Comble, Sources de l'Ancre et Le Pelon par un montant total de 156 M€ (235 M$).

### 2018

Le 29 mars 2018, Boralex a annoncé avoir obtenu une prolongation d'un an, jusqu'au 27 avril 2022, pour sa facilité de crédit rotatif de 460 M$ ainsi que l'ajout d'une clause « accordéon » qui pourrait donner accès à une somme additionnelle de 100 M$, aux mêmes termes et conditions.

Le même jour, la Société a confirmé un investissement conjoint par la Caisse et le Fonds de solidarité FTQ, pour un total de 200 M$ sous forme de dette subordonnée non garantie venant à échéance le 29 mars 2028, sous réserve de certaines conditions. Cet investissement pourrait être majoré d'un montant pouvant atteindre 100 M$ pour permettre l'acquisition de nouveaux actifs. Cette deuxième tranche sera disponible pour une période de 12 mois après la clôture financière.

Ces deux transactions démontrent une fois de plus la confiance des marchés financiers à l'égard de Boralex et de ses perspectives de croissance. Elles contribueront à accroître la flexibilité financière de la Société pour la poursuite de sa stratégie de développement.

### Majoration du dividende de 5 %

Le 8 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé une augmentation du dividende de 5 % sur une base annualisée. Ainsi, le dividende annuel passera de 0,60 $ à 0,63 $ par action ordinaire (de 0,15 $ à 0,1575 $ sur une base trimestrielle). Un dividende de 0,1575 $ par action ordinaire a été déclaré et sera versé le 15 juin 2018, pour les porteurs inscrits à la fermeture des marchés le 31 mai 2018.

## Perspectives et objectifs de développement

Boralex poursuit sa stratégie de croissance en s'appuyant sur les perspectives que représente chacun de ses secteurs d'activité. Ces perspectives sont décrites en détail à la rubrique *Stratégie de croissance* du Rapport annuel 2017 de la Société. Nous retrouvons ici les principaux éléments qui témoignent des priorités d'action pour l'exercice en cours.

### Chemin de croissance

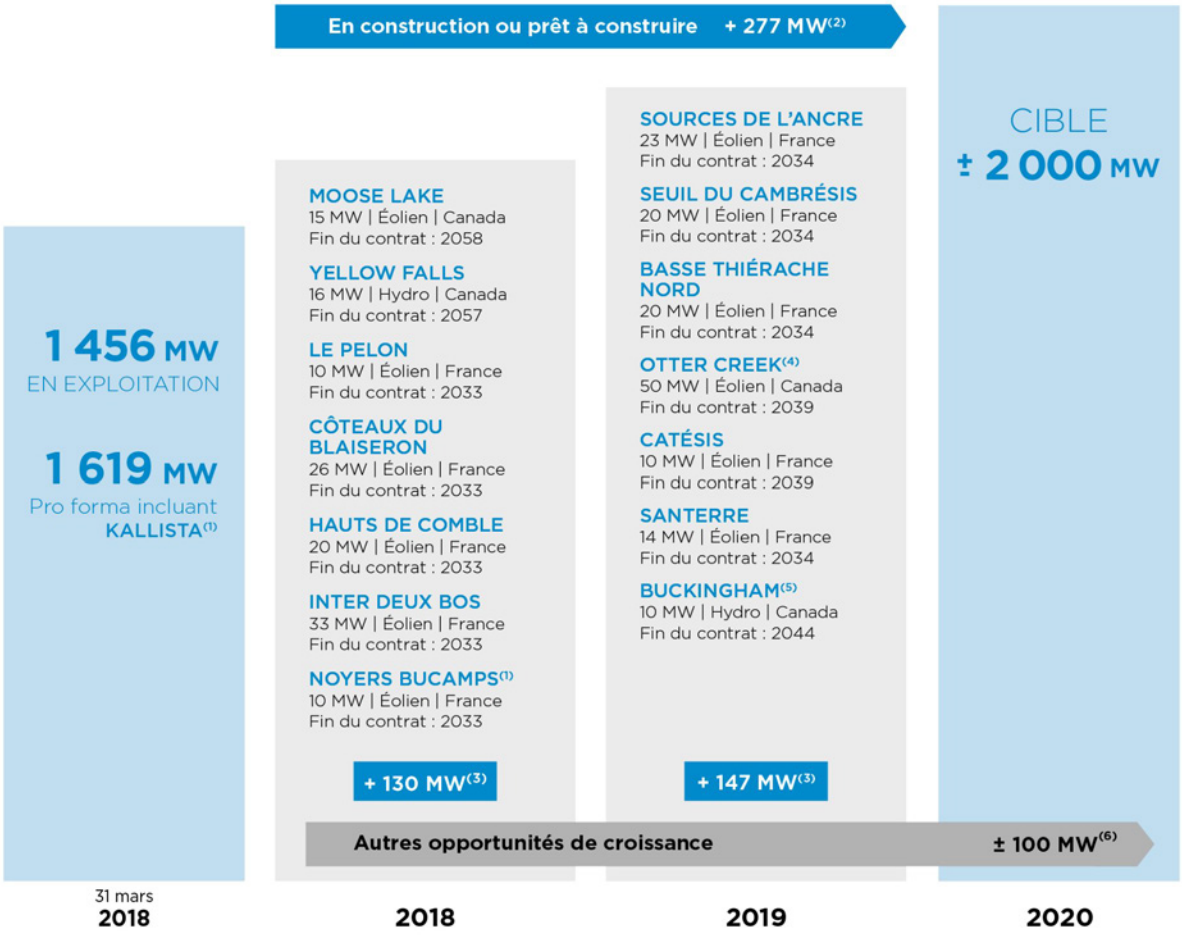


(1) L'acquisition de Kallista Energy Investment SAS et KE Production (« Kallista ») a été annoncée au communiqué de presse émis le 20 avril 2018.
(2) France 186 MW | Canada 91 MW.
(3) 2018 : Hydro 16 MW | Éolien 114 MW ; 2019 : Hydro 10 MW | Éolien 137 MW
(4) Le projet est en attente du permis final (« Renewable Energy Approvals (REA) ») du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario.
(5) Projet dont la capacité actuelle est de 10 MW et sera augmentée à 20 MW.
(6) Incluant le projet Moulins du Lohan (51 MW, éolien, France). Pour plus de détails sur le projet Moulins du Lohan, se référer à la section *III - Autres éléments, Engagements et éventualités* du Rapport annuel 2017.

# Projets en phase de développement

## Éolien

Le secteur éolien représente 85 % de la puissance installée de Boralex et demeure son principal moteur de croissance. En fait, Boralex a plus que quadruplé sa base opérationnelle dans ce secteur depuis 2013, grâce à l'intégration de près de 200 MW en moyenne par année, soit par des acquisitions ou soit par la mise en service de nouvelles installations.

L'expertise et les compétences de son équipe lorsqu'il s'agit de recenser, de développer, de financer, d'aménager et d'exploiter des sites éoliens de qualité supérieure, dont un certain nombre de très grande envergure, constituent un facteur clé de la réussite.

Boralex se distingue également par sa stratégie basée sur deux grands axes géographiques de développement : l'Europe et l'Amérique du Nord. Cette stratégie offre non seulement une diversification des points de vue géographique et climatique, ce qui peut procurer un effet stabilisant sur les résultats, mais elle procure également l'accès à un plus grand éventail de possibilités de croissance et permet de tirer parti des différences entre ses marchés cibles quant à leur évolution.

La Société a ainsi amorcé l'exercice 2018 avec un secteur éolien doté d'une puissance installée additionnelle de 321 MW par rapport à un an plus tôt, compte tenu des mises en service et des acquisitions de la dernière année. Cet ajout contribuera à la performance opérationnelle et financière de la Société pour toute la durée de l'exercice 2018.

Comme l'indique le *Chemin de croissance,* Boralex prévoit l'ajout de douze nouveaux parcs éoliens pour une puissance installée additionnelle de 114 MW en 2018 et 137 MW en 2019. Tous assujettis à des contrats de vente d'électricité à long terme, à prix fixes et indexés, ces sites contribueront aux résultats de la Société au fur et à mesure de leur mise en service (voir le tableau *Sommaire des projets en phase de développement*).

### Amérique du Nord

En Colombie-Britannique, la mise en service du site de Moose Lake d'ici la fin de l'année 2018, constituera une première dans ce secteur d'activité pour la Société dans cette province.

Au Québec, Boralex compte plusieurs pistes de développement de son secteur éolien. Elle a notamment été choisie par la Nation Innue comme partenaire dans le développement du projet Apuiat de 200 MW sur la Côte Nord. Les démarches concernant ce projet se poursuivent en vue d'une possible mise en service au cours des exercices 2020-2021.

En Ontario, Boralex participe au développement du site Otter Creek de 50 MW, avec une mise en service prévue en 2019. En mars 2017, Boralex a porté sa participation dans ce projet à 64 %, devenant ainsi l'actionnaire de contrôle. Le projet est en attente du permis final REA du Ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario. Par ailleurs, la Société demeure attentive aux possibilités de développement résultant de la volonté du gouvernement ontarien de favoriser des projets non-émetteurs de gaz à effet de serre pour combler les besoins futurs en électricité, compte tenu notamment de la fermeture de la centrale nucléaire Pickering prévue en 2024.

En Alberta, Boralex continue de s'appuyer sur son partenariat avec le développeur AWEC afin de pénétrer le marché éolien de cette province. Elle entend ainsi participer aux séries d'appels de qualification qui ont été lancées récemment dans le cadre du REP de l'AESO (REP 2 et REP 3). Ce programme prévoit des investissements de plus de 10 G$ pour le développement d'une puissance installée de 5 000 MW en énergies renouvelables d'ici 2030.

Du côté des États-Unis, Boralex demeure attentive aux occasions d'y faire une percée. Elle explore notamment des possibilités d'acquisition ou de partenariat avec des développeurs locaux pour y arriver plus rapidement, tout en sachant que les politiques énergétiques sont généralement dictées par les États. Ainsi, la direction de Boralex accorde une attention particulière aux États de la Nouvelle-Angleterre et de la Côte Est, lesquels sont populeux et ouverts aux énergies renouvelables.

### Europe

Depuis plus de 15 ans, la France constitue un terrain fertile pour Boralex grâce à des acquisitions judicieuses de parcs éoliens en exploitation ou en développement. La direction estime que ce pays continue d'offrir d'intéressantes occasions de croissance puisque qu'il s'est engagé à porter à 26 % d'ici 2020 la part de l'énergie renouvelable par rapport à la production nationale d'électricité, puis à 32 % d'ici 2030. C'est d'autant plus vrai vu que le gouvernement a annoncé son intention de mettre en place des mesures pour accélérer le développement de l'éolien. Il s'agit notamment de favoriser l'acceptabilité sociale par des mesures fiscales qui augmenteront les retombées financières pour les collectivités et de limiter, grâce à la suppression d'un niveau de juridiction, le temps de traitement des projets dont les permis feraient l'objet d'opposition. Boralex estime que cette mesure pourrait à elle seule réduire de deux à trois ans le cycle habituel de développement pour des projets de type "greenfield", qui varie aujourd'hui entre cinq et sept ans.

Un autre élément contribuera vraisemblablement à accélérer la transition vers les énergies renouvelables, dont l'énergie éolienne. Le gouvernement est en train d'évaluer différents scénarios en vue de la diminution de la part du nucléaire dans la production d'électricité, notamment avec l'arrêt prévisible au cours des 10 à 15 prochaines années d'environ 18 réacteurs qui auront atteint le seuil des 40 ans d'activité. Selon le scénario choisi, cela pourrait se traduire par une augmentation importante de la production d'énergies renouvelables, jusqu'à trois fois le niveau actuel.

Vu son expérience et compte tenu de ses relations bien établies avec les institutions financières, les élus, les fournisseurs et autres partenaires, la Société possède de solides atouts pour tirer parti de ce contexte favorable pour consolider et raffermir sa position comme premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France. L'annonce du 20 avril 2018 concernant la signature d'une convention d'achat du portefeuille de Kallista en est un exemple éloquent. Elle entend également participer au système d'appels d'offres qui prévoit l'octroi de contrats d'une puissance installée d'énergie éolienne terrestre de 3 000 MW d'ici la fin juin 2020, dont le résiduel à ce jour est de 2 500 MW.

Toutefois, considérant les demandes déjà déposées sous le programme CDR 2016 et compte tenu que les projets à être déposés en réponse aux futurs appels d'offres devront déjà avoir obtenus toutes les autorisations et permis nécessaires, purgés de tout recours, Boralex entend d'abord concentrer ses efforts sur les demandes faites sous ce programme, lesquelles offrent l'avantage d'un prix fixe connu et prévisible, assorti de contrats indexés d'une durée de 15 ans.

Rappelons que de nouvelles règles ont été mises en place selon lesquelles les tarifs prévus aux contrats futurs seront établis en fonction du prix au marché de l'électricité, jumelé à un complément de rémunération. Une période transitoire a toutefois été établie en vertu de quoi les demandes de tarifs déposées avant la fin de 2016 et qui seront approuvées bénéficieront de l'équivalent du tarif qui était en vigueur pour les contrats d'achat d'énergie à tarif fixe avant le changement de la réglementation.

Au Royaume-Uni, Boralex possède les droits sur un vaste bassin de projets, principalement situés en Écosse, ce qui la place en bonne position pour pénétrer ce marché éolien. Un tel positionnement résulte de l'acquisition en septembre 2016 d'un portefeuille de projets jumelée au partenariat conclu en octobre 2017 avec Infinergy. La Société poursuit le développement de ces projets en vue de tirer parti des occasions qui se présenteront et qui seront conformes à ses critères économiques.

## Hydroélectrique

Au deuxième semestre de 2018, la Société mettra en service sa première centrale en Ontario, celle de Yellow Falls, qui devrait générer un BAIIA annuel d'environ 7 M$ et portera à 172 MW sa puissance installée du secteur hydroélectrique. L'énergie qui y sera produite sera vendue en vertu d'un contrat d'une durée totale de 40 ans.

La centrale hydroélectrique de 10 MW de Buckingham fait présentement l'objet d'un projet d'augmentation de puissance qui consiste à remplacer certaines turbines pour atteindre 20 MW. Il nécessitera des changements mineurs au bâtiment et n'aura aucun impact sur le niveau d'eau en amont et en aval. Le projet est à finaliser l'obtention de l'ensemble des certificats d'autorisation nécessaires, mais les travaux préliminaires ont reçu le feu vert du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et vont pouvoir débuter au cours du deuxième trimestre 2018, pour une mise en service prévue au deuxième semestre 2019. Ainsi, la centrale ne sera pas en exploitation durant les travaux, soit sept mois en 2018 et cinq mois en 2019.

## Thermique

Bien que le secteur thermique ne fasse pas partie des cibles de développement privilégiées par la stratégie de croissance de Boralex, la Société demeure attentive aux occasions d'affaires qui pourraient se présenter dans ce marché, pourvu qu'elles soient assorties de contrats à long terme de vente d'énergie et d'approvisionnement en matières premières, et qu'elles soient conformes aux objectifs de positionnement et de rendement de Boralex.

Rappelons qu'en vertu d'une entente avec Hydro-Québec dont l'échéance a été portée à 2027, la centrale de Senneterre, au Québec, produit de l'électricité huit mois par année (de décembre à mars, puis de juin à septembre). Cette entente prévoit une compensation financière pour maintenir la rentabilité à un niveau comparable à celui des années antérieures.

## Solaire

Boralex continue de déployer les efforts nécessaires pour tirer parti du potentiel qu'offre le secteur de l'énergie solaire. En France, elle détient les droits sur un certain nombre de projets en développement. C'est ainsi que le projet solaire Cruis (15 MW) a été récemment retenu dans le cadre de la troisième période d'appels d'offres visant la réalisation et l'exploitation de projets solaires. Toutefois, il reste certaines étapes à franchir avant que le projet n'accède au *Chemin de croissance*. Le cas échéant, la mise en exploitation de ce site viendra presque doubler la puissance installée du secteur solaire en France.

La Société s'appuie sur ses installations existantes pour consolider son expertise dans ce domaine. Ses trois sites d'énergie solaire (deux en France, Avignonet-Lauragais (5 MW) et Les Cigalettes (10 MW), et un en Ontario, Vaughan (moins de 1 MW) continuent d'afficher une performance conforme aux attentes.

## Sommaire des projets en phase de développement

Parmi l'important bassin de projets récemment acquis ou mis sur pied par la Société, principalement dans le secteur éolien, ceux décrits ci-dessous se situent à un stade avancé de développement, avec une mise en service prévue d'ici la fin de 2019.

| Nom du projet | Puissance totale (MW) | Secteur / Pays | Durée du contrat / Client | Propriété (%) | Mise en service | Investissement total du projet [1] [3] | BAIIA annuel estimé[3] |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Moose Lake | 15 | Éolien / Canada | 40 ans / BC Hydro | 70 | 2e sem. 2018 | 61 M$ | 5 M$ |
| Yellow Falls | 16 | Hydro / Canada | 40 ans / IESO[2] | 100 | 2e sem. 2018 | 96 M$ | 7 M$ |
| Le Pelon | 10 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2018 | 24 M$ | 3 M$ |
| Hauts de Comble | 20 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2018 | 51 M$ | 7 M$ |
| Inter Deux Bos | 33 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2018 | 77 M$ | 9 M$ |
| Côteaux du Blaiseron | 26 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2018 | 47 M$ | 5 M$ |
| Noyers Bucamps | 10 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2018 | 31 M$ | 3 M$ |
| Sources de l'Ancre | 23 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 1er sem. 2019 | 52 M$ | 6 M$ |
| Seuil du Cambrésis | 20 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2019 | 53 M$ | 6 M$ |
| Basse Thiérache Nord | 20 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2019 | 46 M$ | 5 M$ |
| Otter Creek | 50 | Éolien / Canada | 20 ans / IESO | 64 | 2e sem. 2019 | 148 M$ | 14 M$ |
| Catésis | 10 | Éolien / France | 20 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2019 | 30 M$ | 3 M$ |
| Santerre | 14 | Éolien / France | 15 ans / EDF | 100 | 2e sem. 2019 | 41 M$ | 5 M$ |
| Buckingham | 20 | Hydro / Canada | 25 ans / HQ | 100 | 2e sem. 2019 | 46 M$ | 8 M$[4] |

(1) Ces montants estimés sont en date du présent rapport de gestion. Toutefois, les résultats réels peuvent être différents.
(2) Le contrat d'une durée totale de 40 ans comprend quatre options de renouvellement de cinq ans chacune au gré de Boralex.
(3) Se référer à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives.*
(4) Cette augmentation de puissance de 10 MW générera 5 M$ de plus au BAIIA actuel.

Dans l'ensemble, les investissements résiduels prévus se situent entre 520 M$ et 530 M$.

# Perspectives de croissance

Comme l'indiquent le schéma *Chemin de la croissance* qui précède et le graphique *Données historiques* qui suit, les perspectives de Boralex sont étroitement liées à celles de son secteur éolien, compte tenu de son poids prépondérant par rapport à l'ensemble de ses actifs énergétiques et du fort potentiel de croissance qu'offre son bassin de projets. Depuis le début 2014, la Société a enregistré une croissance soutenue et marquée de son BAIIA(A), grâce essentiellement au développement important de ses actifs éoliens, en s'appuyant sur sa situation financière saine et flexible ainsi que sur l'expertise de ses équipes. L'objectif de puissance installée totale est de 2 000 MW à la fin de 2020.

## Données historiques

BAIIA(A) (en millions de dollars canadiens)

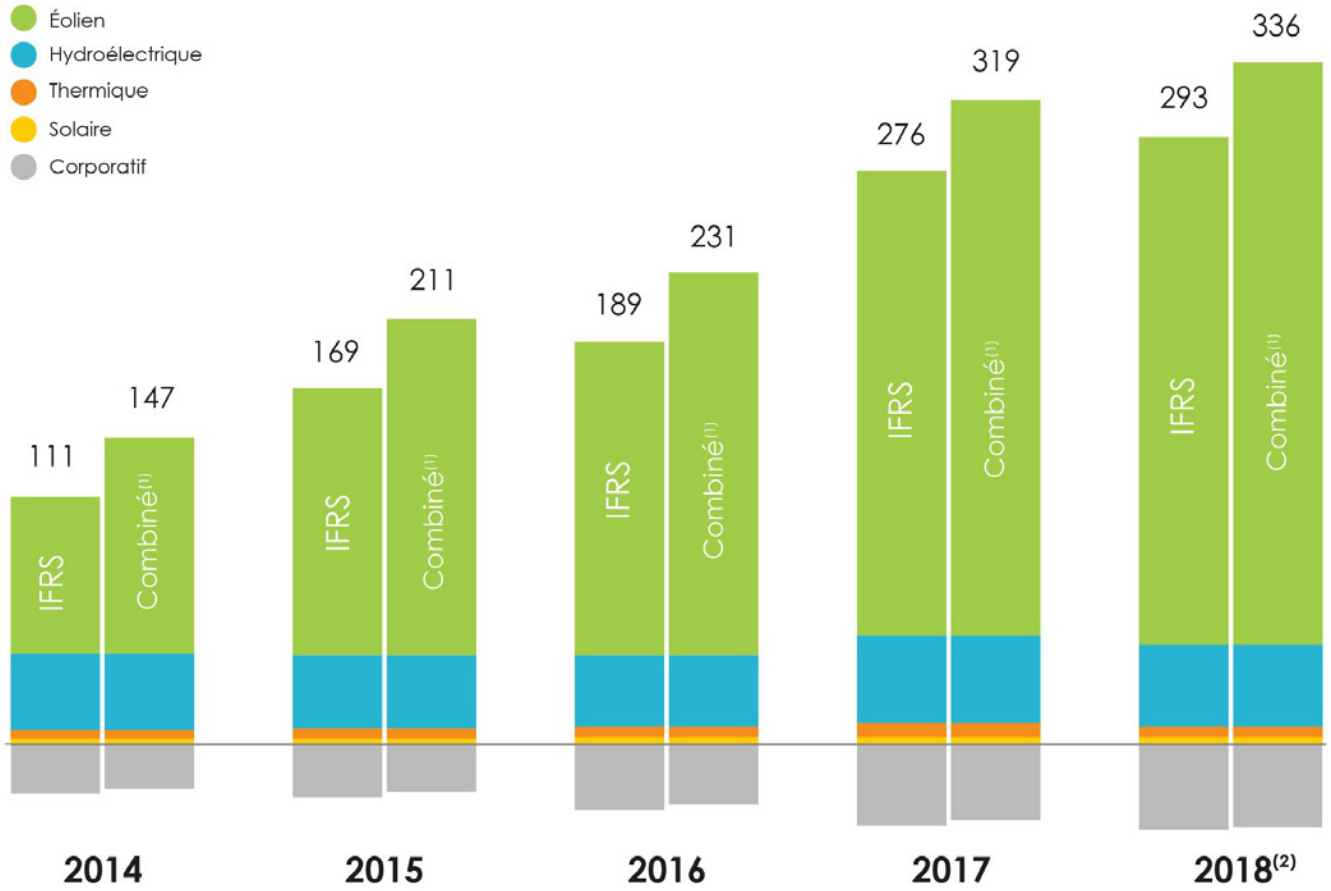


(1) Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.
(2) Période de 12 mois close le 31 mars 2018.

## Cible financière

Comme mentionné au cours des derniers trimestres, la cible financière 2017 (« run rate ») était de 330 M$ selon IFRS et de 375 M$ selon la base Combinée (BAIIA estimé sur la base de l'hypothèse que l'ensemble des sites en exploitation à la fin de l'exercice étaient en exploitation pour toute la durée de l'exercice). Il ne correspond donc pas au BAIIA(A) réel de 2017. Les hypothèses pour estimer la cible financière étaient : a) exploitation de tous les sites sur une base annualisée, et (b) production et coûts d'exploitation conformes aux prévisions à long terme. En établissant la cible financière, qui constitue un indicateur des prévisions du BAIIA sur une certaine période, la direction ne tient pas compte des dates réelles de mises en service, des fluctuations du volume de production ou des éléments non récurrents qui se sont produits au cours de l'année de référence. Au-delà de l'écart engendré par l'utilisation d'un pro-forma douze mois pour les mises en services de l'exercice, l'atteinte de la cible financière est sujette à l'ensemble des facteurs de risques et d'incertitudes énumérés à la section *III - Autres éléments* du présent rapport ainsi que le Rapport annuel 2017. Voir également la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives* pour un énoncé des hypothèses, risques et incertitudes liées à cette cible. À cet effet, le résultat réel de l'exercice n'est pas nécessairement comparable à la cible pour l'ensemble des éléments décrits précédemment.

## Perspectives 2018 – 2019 : croissance disciplinée et rentable

En tenant compte des sites qui seront mis en service en 2018 et en 2019, pour un total de 277 MW et de l'acquisition de Kallista de 163 MW en exploitation, la Société se retrouvera à près de 100 MW de sa cible de 2 000 MW fixée pour 2020. Pour combler cet écart de 100 MW, la Société dispose de plusieurs options, dont un portefeuille de projets en France, certains étant à un stade avancé de développement. S'y ajoutent les démarches ailleurs en Europe et en Amérique du Nord et des occasions d'affaires qui peuvent se présenter à tout moment.

Ainsi, la direction établit une cible de BAIIA sur une base annualisée (« run rate ») entre 360 M$ et 380 M$ selon les IFRS (entre 405 M$ et 425 M$ selon la forme Combinée). Cette cible tient compte de l'estimation qui avait été faite pour 2017, soit un BAIIA de 330 M$ selon IFRS et 375 M$ (selon la forme Combinée) sur la base où tous les sites sont considérés en exploitation pour toute la durée de l'exercice.

De plus, cette cible tient compte des prévisions quant à l'évolution des frais de développement et aux frais d'administration et quant à l'environnement d'affaires auquel est exposée la Société. Par contre, cette cible ne tient pas compte du BAIIA annualisé potentiel que pourrait ajouter les actifs acquis de Kallista dont la clôture est prévue vers la fin de juin 2018. La cible sera ajustée suite à la clôture de la transaction.

Afin de mener à bien ses divers projets et d'offrir un plus-value à ses actionnaires, Boralex peut compter sur une solide situation financière renforcée par :

- le refinancement du crédit rotatif qui atteint aujourd'hui 460 M$ et dont l'échéance a été prolongée d'un an au 27 avril 2022, incluant la possibilité de tirer 100 M$ additionnels suite à l'ajout d'une clause de type « accordéon » ;
- l'investissement conjoint de la Caisse et du Fonds de solidarité FTQ, pour un total de 200 M$ sous forme de dette subordonnée non garantie d'une maturité de dix ans, auquel pourrait s'ajouter un montant additionnel de 100 M$ ;
- les importantes liquidités générées à même l'exploitation ;
- une protection contre la fluctuation des taux d'intérêts grâce à l'utilisation de swaps de taux d'intérêt ou de dettes à taux fixe, ceci associé à un bon appariement de la durée des emprunts et de celle des contrats de vente d'électricité.

## Objectif prioritaire : créer de la valeur

Le but ultime de Boralex est de créer une valeur économique croissante et durable pour ses actionnaires, ainsi que pour ses autres parties prenantes, y compris ses employés, ses partenaires et les collectivités où elles exercent ses activités. Elle continuera de créer de la valeur en réunissant les conditions stratégiques, opérationnelles et financières propices à la croissance de ses flux de trésorerie par action. C'est ce qui lui permettra d'assurer la pérennité et le développement de l'entreprise, de poursuivre son expansion, de soutenir sa politique de dividende, de favoriser l'appréciation de son titre boursier et de garantir un accès permanent au marché des capitaux aux conditions les plus favorables possibles.

Compte tenu de ces objectifs, la Société accorde la priorité à l'intégration de sites en exploitation ou de projets assujettis à des contrats de vente d'énergie à long terme afin d'obtenir des flux de trésorerie importants et plus stables, principalement dans les secteurs éolien, solaire et hydroélectrique, tout en se tenant à l'affût des nouvelles technologies.

# Saisonnalité

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | Périodes de trois mois closes les 30 juin 2017 | 30 septembre 2017 | 31 décembre 2017 | 31 mars 2018 | Période de douze mois close le 31 mars 2018 |
|---|---|---|---|---|---|
| PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh) | | | | | |
| Sites éoliens | 488 | 385 | 676 | 824 | 2 373 |
| Centrales hydroélectriques | 231 | 166 | 159 | 166 | 722 |
| Centrales thermiques | 18 | 47 | 31 | 61 | 157 |
| Sites solaires | 7 | 7 | 5 | 4 | 23 |
| | 744 | 605 | 871 | 1 055 | 3 275 |
| PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE | | | | | |
| Sites éoliens | 68 | 52 | 107 | 125 | 352 |
| Centrales hydroélectriques | 19 | 15 | 14 | 14 | 62 |
| Centrales thermiques | 3 | 5 | 7 | 12 | 27 |
| Sites solaires | 2 | 2 | 1 | 1 | 6 |
| | 92 | 74 | 129 | 152 | 447 |
| BAIIA(A)[1] | | | | | |
| Sites éoliens | 53 | 36 | 95 | 101 | 285 |
| Centrales hydroélectriques | 15 | 11 | 10 | 10 | 46 |
| Centrales thermiques | (1) | 1 | 2 | 4 | 6 |
| Sites solaires | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| | 68 | 49 | 108 | 116 | 341 |
| Corporatif et éliminations | (11) | (10) | (15) | (12) | (48) |
| | 57 | 39 | 93 | 104 | 293 |
| RÉSULTAT NET | (7) | (26) | 28 | 23 | 18 |
| RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | (2) | (17) | 26 | 20 | 27 |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | (0,03) $ | (0,23) $ | 0,34 $ | 0,26 $ | 0,31 $ |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION (DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | (0,03) $ | (0,23) $ | 0,32 $ | 0,26 $ | 0,31 $ |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | 38 | 36 | 19 | 110 | 203 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT[1] | 44 | 24 | 69 | 77 | 214 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base) | 75 874 562 | 75 991 810 | 76 174 741 | 76 256 796 | 76 073 318 |

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

# Saisonnalité

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | Périodes de trois mois closes les 30 juin 2016 | 30 septembre 2016 | 31 décembre 2016 | 31 mars 2017 | Période de douze mois close le 31 mars 2017 |
|---|---|---|---|---|---|
| PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh) | | | | | |
| Sites éoliens | 356 | 269 | 418 | 655 | 1 698 |
| Centrales hydroélectriques | 191 | 130 | 140 | 173 | 634 |
| Centrales thermiques | 12 | 52 | 34 | 77 | 175 |
| Sites solaires | 7 | 7 | 4 | 4 | 22 |
| | 566 | 458 | 596 | 909 | 2 529 |
| PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE | | | | | |
| Sites éoliens | 46 | 35 | 54 | 88 | 223 |
| Centrales hydroélectriques | 15 | 12 | 12 | 17 | 56 |
| Centrales thermiques | 2 | 5 | 7 | 13 | 27 |
| Sites solaires | 2 | 2 | 1 | 1 | 6 |
| | 65 | 54 | 74 | 119 | 312 |
| BAIIA(A)[1] | | | | | |
| Sites éoliens | 35 | 24 | 46 | 77 | 182 |
| Centrales hydroélectriques | 11 | 8 | 9 | 13 | 41 |
| Centrales thermiques | (1) | 1 | 1 | 6 | 7 |
| Sites solaires | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| | 46 | 34 | 57 | 97 | 234 |
| Corporatif et éliminations | (8) | (9) | (10) | (10) | (37) |
| | 38 | 25 | 47 | 87 | 197 |
| RÉSULTAT NET | (7) | (10) | (4) | 15 | (6) |
| RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | (7) | (10) | (5) | 15 | (7) |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | (0,11) $ | (0,16) $ | (0,07) $ | 0,21 $ | (0,11) $ |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION (DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | (0,11) $ | (0,16) $ | (0,07) $ | 0,21 $ | (0,09) $ |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | 29 | 12 | 29 | 54 | 124 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT[1] | 27 | 13 | 28 | 58 | 126 |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base) | 65 200 423 | 65 263 335 | 65 297 899 | 74 025 928 | 67 282 673 |

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

L'exploitation et les résultats de la Société sont en partie soumis à des cycles saisonniers ainsi qu'à certains autres facteurs cycliques qui varient selon les secteurs. Comme la presque totalité des sites exploités par la Société dispose de contrats de vente d'énergie à long terme, selon des prix déterminés et indexés, les cycles saisonniers influencent principalement le volume total de production de la Société.

Selon leur mode de production spécifique, le volume d'activité des sites de Boralex est influencé par les cycles saisonniers décrits ci-après.

## Éolien

Pour les actifs éoliens en exploitation dont la part de Boralex totalise 1 237 MW (sans tenir compte de l'acquisition de Kallista), les conditions éoliennes, tant en France qu'au Canada, sont généralement plus favorables en hiver, ce qui correspond aux premier et quatrième trimestres de Boralex. Toutefois, ces périodes présentent des risques plus élevés de baisse de production en raison de phénomènes climatiques comme le givre. De façon générale, la direction estime que la répartition de la production du secteur éolien est d'environ 60 % pour les premier et quatrième trimestres, et de 40 % pour les deuxième et troisième trimestres.

Compte tenu des mises en service de parcs éoliens prévues au chemin de croissance d'ici la fin de 2019, lesquelles ajouteront 251 MW à la puissance installée du secteur éolien, il est à prévoir qu'une portion grandissante des revenus de la Société sera générée aux premier et quatrième trimestres des exercices à venir.

## Hydroélectrique

En ce qui concerne les actifs hydroélectriques, ils atteindront 172 MW en puissance installée avec la mise en service du projet Yellow Falls prévue au deuxième semestre 2018. La quantité d'énergie produite est tributaire des conditions hydrauliques qui sont traditionnellement maximales au printemps et bonnes à l'automne au Canada comme dans le Nord-Est des États-Unis, ce qui correspond aux deuxième et quatrième trimestres. Les débits d'eau tendent historiquement à diminuer en hiver et en été. Cependant, sur un horizon à long terme, il peut y avoir des variations d'une année à l'autre en raison de phénomènes climatiques ponctuels. De façon générale, la direction estime que la répartition de l'énergie hydroélectrique produite sur une base annuelle est de l'ordre de 60 % pour les deuxième et quatrième trimestres, et de 40 % pour les premier et troisième trimestres. Il est à noter qu'à l'exception de quatre centrales qui bénéficient d'un débit régulé en amont qui n'est pas sous le contrôle de la Société, les autres centrales hydroélectriques de Boralex n'ont pas de réservoir pour permettre de réguler les débits d'eau en cours d'année.

## Thermique

Boralex exploite deux centrales de production d'énergie thermique d'une puissance installée totalisant 47 MW. Celle de Senneterre de 35 MW (Québec, Canada) est alimentée en résidus de bois et dispose d'un contrat de vente d'énergie avec Hydro-Québec qui viendra à échéance en 2027. Une entente conclue avec Hydro-Québec stipule que jusqu'à la fin du contrat la production d'électricité de cette centrale est limitée à huit mois par année, de décembre à mars et de juin à septembre. Pour la durée de cette entente, la centrale de Senneterre recevra d'Hydro-Québec une compensation financière, ce qui permet d'anticiper une rentabilité relativement stable d'une année à l'autre.

Boralex exploite également une centrale au gaz naturel à Blendecques (France) de 12 MW. Depuis plusieurs années, en raison des particularités de ce marché, cette centrale de cogénération produit de l'électricité cinq mois par année, de novembre à mars, ce qui correspond à la totalité du premier trimestre de Boralex et à une partie du quatrième. Pendant la période d'interruption de la production d'électricité, la vapeur destinée à un client industriel est produite par une chaudière auxiliaire. Le prix de vente de l'électricité étant lié au coût du gaz naturel, il est donc également sujet à une certaine volatilité. Par contre, tout mouvement du prix du gaz naturel se répercute sur le coût de cette matière première et vient éliminer en grande partie la volatilité sur les résultats.

## Solaire

Les sites d'énergie solaire représentant une puissance installée de 16 MW sont tous dotés de contrats de vente d'énergie à long terme. Ils bénéficient de conditions d'ensoleillement généralement plus favorables au printemps et en été, ce qui correspond aux deuxième et troisième trimestres. Compte tenu de ces facteurs climatiques, la direction prévoit qu'environ 65 % de la production annuelle d'énergie solaire sera réalisée aux deuxième et troisième trimestres.

De façon générale, bien que la production au cours d'un exercice donné soit soumise à un cycle saisonnier et à certains autres facteurs cycliques, ceci est atténué par la diversification des sources de production de la Société et d'un positionnement géographique favorable.

# Faits saillants financiers

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | Périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (GWh) | | |
| Sites éoliens | 824 | 655 |
| Centrales hydroélectriques | 166 | 173 |
| Centrales thermiques | 61 | 77 |
| Sites solaires | 4 | 4 |
| | 1 055 | 909 |
| PRODUITS DE LA VENTE D'ÉNERGIE | | |
| Sites éoliens | 125 | 88 |
| Centrales hydroélectriques | 14 | 17 |
| Centrales thermiques | 12 | 13 |
| Sites solaires | 1 | 1 |
| | 152 | 119 |
| BAIIA(A)[1] | | |
| Sites éoliens | 101 | 77 |
| Centrales hydroélectriques | 10 | 13 |
| Centrales thermiques | 4 | 6 |
| Sites solaires | 1 | 1 |
| | 116 | 97 |
| Corporatif et éliminations | (12) | (10) |
| | 104 | 87 |
| RÉSULTAT NET | 23 | 15 |
| RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | 20 | 15 |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | 0,26 $ | 0,21 $ |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | 110 | 54 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT[1] | 77 | 58 |
| DIVIDENDES VERSÉS SUR LES ACTIONS ORDINAIRES | 11 | 11 |
| DIVIDENDES VERSÉS PAR ACTION ORDINAIRE[1] | 0,15 $ | 0,15 $ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base) | 76 256 796 | 74 025 928 |

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

## Données relatives à l'état de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | Au 31 mars 2018 | Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|
| Trésorerie totale, incluant l'encaisse affectée | 187 | 150 |
| Immobilisations corporelles | 2 661 | 2 621 |
| Total de l'actif | 4 034 | 3 926 |
| Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts | 2 716 | 2 642 |
| Composante passif des débentures convertibles | 138 | 137 |
| Total du passif | 3 270 | 3 197 |
| Total des capitaux propres | 764 | 729 |
| Coefficient d'endettement net, au marché[1] (%) | 57 | 56 |

[1] Se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

# Analyse des résultats d'exploitation consolidés de la période de trois mois close le 31 mars 2018

Hausse de 28 % des produits de la vente d'électricité attribuable à la fois aux sites acquis et mis en service en 2017 et à la production accrue des sites éoliens français au premier trimestre 2018 par rapport à l'an dernier.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A)

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Produits de la vente d'énergie | BAIIA(A) |
|---|---|---|
| PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2017 | 119 | 87 |
| Acquisitions/Mises en service[1] | 17 | 15 |
| Prix | (1) | (1) |
| Compensation | 7 | 7 |
| Volume | 6 | 7 |
| Effet des taux de change | 4 | 3 |
| Taxes - IFER | — | (6) |
| Développement | — | (3) |
| Autres | — | (5) |
| Variation | 33 | 17 |
| PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2018 | 152 | 104 |

[1] Ajout de 91 MW en 2017 et de 17 jours du mois de janvier 2017 pour le site NRWF. Pour plus de détails se reporter au tableau *Sommaire des mises en service* à la section *I - Stratégie de croissance* du présent rapport.

## Produits de la vente d'énergie

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, les produits générés par la vente d'énergie s'élèvent à 152 M$, en hausse de 33 M$ ou 28 % comparativement aux résultats du trimestre correspondant de 2017. Cette augmentation est à la fois attribuable à l'expansion de la base opérationnelle de la Société au cours de l'exercice 2017 et à l'amélioration des conditions de vent pour les sites éoliens français par rapport à l'an dernier.

Ainsi, la mise en service des sites éoliens depuis la fin du premier trimestre 2017 se traduit par un écart favorable de 17 M$, tandis que la contribution des sites existants, en majeure partie les sites éoliens français, est de l'ordre de 6 M$. La variation du taux change de l'euro par rapport au dollar canadien a donné lieu à un écart favorable de 4 M$. Par ailleurs, une compensation contractuelle de 7 M$ a été octroyée au site NRWF à la suite d'une limitation de puissance imposée par l'IESO.

Ces éléments pris dans leur ensemble ont largement compensé l'écart défavorable de prix pour les centrales hydroélectriques américaines.

Le secteur éolien demeure le principal agent de croissance de la Société, avec des produits en hausse de 42 % grâce à la contribution des sites acquis et mis en service depuis un an et à la bonne performance des sites existants en France et au Canada. Rappelons que les conditions climatiques avaient été nettement sous la normale en France au premier trimestre 2017. Dans l'ensemble, le secteur éolien compte pour 82 % des produits consolidés du premier trimestre 2018.

Quant aux autres secteurs d'activité, excluant le secteur solaire, ils affichent un recul de leurs produits dans des proportions diverses. Par rapport au premier trimestre 2017 :

- Le secteur hydroélectrique a vu ses produits diminuer de 18 % pour s'établir à 14 M$, ce qui représente 9 % des produits consolidés du dernier trimestre. Cette baisse est attribuable à un effet défavorable sur le plan des prix pour les centrales américaines et au recul de la production des centrales tant canadiennes qu'américaines.
- Le secteur thermique a enregistré une baisse de 3 % de ses produits, lesquels s'élèvent à 12 M$ pour le premier trimestre 2018, ce qui correspond à 8 % des produits consolidés.
- Le secteur solaire affiche des produits stables à 1 M$.

Au total, Boralex a produit 1 055 GWh d'électricité au premier trimestre 2018 (excluant sa quote-part de la production des Coentreprises), en hausse de 16 % par rapport à la même période de 2017. Excluant la contribution des sites acquis et mis en service au cours de l'exercice 2017, la production des sites existants a augmenté de 4 %. Cette amélioration est en majeure partie attribuable aux sites éoliens français qui ont connu de meilleures conditions climatiques qu'au premier trimestre de 2017, ce qui a largement compensé le recul de la production de la centrale thermique Senneterre et des centrales hydroélectriques canadiennes et américaines.

## Contribution de SDB I et II - Coentreprises sur une base Combinée

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, la contribution de la production des Coentreprises sur une base Combinée a été de 3 % inférieure aux 154 GWh enregistrés au cours du trimestre correspondant de 2017. Cette diminution de la production s'explique par des vents inférieurs à ceux observés au premier trimestre de 2017 et par le fait que les sites ont été touchés par du givre au cours de deux semaines en mars 2018. La quote-part des produits des Coentreprises attribuée à Boralex s'élève à 16 M$ pour le premier trimestre 2018, soit une contribution légèrement inférieure aux 17 M$ du trimestre correspondant de 2017 en raison de la diminution du volume de production. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

## BAIIA(A) et marge de BAIIA(A)

Le BAIIA(A) consolidé du premier trimestre 2018 s'élève à 104 M$, en hausse de 17 M$ ou de 19 % par rapport au même trimestre de 2017. Cette augmentation est en majeure partie attribuable aux mêmes facteurs qui ont eu une incidence sur les produits, soit les améliorations résultant des mises en service, d'un volume de production accru, de la compensation contractuelle reçue et d'un effet de change favorable. Elles ont été en partie annulées par une augmentation de 3 M$ des frais de développement, principalement en France et au Royaume-Uni. Également, au cours du premier trimestre de 2018, un ajustement de 6 M$ au titre des taxes IFER en France a été constaté. En vertu des normes comptables, les taxes IFER françaises doivent être comptabilisées en totalité au 1er janvier 2018. En 2017, elles avaient été constatées graduellement selon le passage du temps. Il faut donc prévoir que cet ajustement aura un effet favorable sur les prochains trimestres de 2018 totalisant 5 M$. S'y ajoute une hausse de 5 M$ des dépenses diverses telles que l'augmentation de la masse salariale, des honoraires professionnels, du coût des matières premières et des frais d'entretien.

Le secteur éolien compte pour 87 % du BAIIA(A) consolidé du premier trimestre 2018 (avant corporatif et éliminations). Le BAIIA(A) de ce secteur a augmenté de 32 %, ce qui se traduit par une contribution au BAIIA(A) consolidé de 24 M$ supérieure à celle du premier trimestre 2017.

Quant aux autres secteurs d'activité, excluant le secteur solaire, ils affichent un BAIIA(A) en baisse. Par rapport au premier trimestre 2017 :

- Le BAIIA(A) du secteur hydroélectrique a reculé de 24 % pour s'établir à 10 M$, compte tenu en majeure partie d'un volume de production et de prix moindres du côté des centrales américaines. Malgré la baisse, les résultats du secteur hydroélectrique sont conformes aux attentes de la direction.
- Les centrales thermiques ont enregistré un BAIIA(A) en baisse de 21 %, à 4 M$.
- Le BAIIA(A) du secteur solaire est demeuré stable.

Ces résultats se traduisent par une diminution de la marge du BAIIA(A) en pourcentage des produits, soit 68 % au premier trimestre 2018 contre 73 % un an plus tôt.

## Contribution de SDB I et II - Coentreprises sur une base Combinée

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, la contribution de SDB I et II au BAIIA(A) sur une base combinée s'est élevée à 14 M$, soit un résultat similaire à celui de la période correspondante de 2017. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

### Principaux écarts du résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex

(en millions de dollars canadiens) (non audités)

| | |
|---|---|
| PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2017 | 15 |
| BAIIA(A) | 17 |
| Amortissement | (7) |
| Charges financières | (5) |
| Impôts sur le résultat | 1 |
| Part des actionnaires sans contrôle | (3) |
| Autres | 2 |
| Variation | 5 |
| PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2018 | 20 |

## Amortissement

Les frais d'amortissement ont augmenté de 7 M$ pour atteindre 47 M$ au premier trimestre 2018, en raison des acquisitions et des mises en service de la dernière année. L'acquisition du site NRWF en Ontario au début de 2017 compte pour la majeure partie de cette augmentation.

## Charges financières

Les charges financières ont augmenté de 5 M$ pour atteindre 29 M$ au premier trimestre 2018, en raison principalement des financements mis en place et des dettes prises en charge par la Société à la suite des acquisitions et des mises en service au cours de la dernière année, dont le site NRWF en janvier 2017.

## Résultat net

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, Boralex a enregistré un résultat net de 23 M$, contre 15 M$ pour la même période de 2017, ce qui se traduit par un résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex de 20 M$ ou 0,26 $ par action (de base et dilué), comparativement à résultat net de 15 M$ ou 0,21 $ par action (de base et dilué) un an plus tôt. L'écart de 3 M$ entre le résultat net et celui attribuable aux actionnaires de Boralex au 31 mars 2018 s'explique par les résultats attribuables aux actionnaires sans contrôle.

Quant au résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex, l'amélioration de 5 M$ (0,05 $ par action, de base et dilué) par rapport au premier trimestre 2017 s'explique par les éléments énumérés précédemment et résumé dans le tableau ci-dessus. Ainsi, l'augmentation de 17 M$ du BAIIA(A) a été en partie annulée par la hausse des frais d'amortissement de 7 M$ et des charges financières de 5 M$, pour un total de 12 M$, compte tenu de l'expansion de la base opérationnelle de la Société au cours du dernier exercice.

# Revue des secteurs d'activité de la période de trois mois close le 31 mars 2018

## Éolien

Hausse de 26 % de la production d'énergie par rapport au premier trimestre de 2017.

### Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A) du secteur éolien

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Produits de la vente d'énergie | BAIIA(A) |
|---|---|---|
| PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2017 | 88 | 77 |
| Acquisitions/Mises en service[1] | 17 | 15 |
| Prix | 1 | 1 |
| Volume | 8 | 8 |
| Compensation | 7 | 7 |
| Effet des taux de change | 4 | 3 |
| Développement | — | (1) |
| Taxes IFER | — | (6) |
| Autres | — | (3) |
| Variation | 37 | 24 |
| PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2018 | 125 | 101 |

(1) Ajout de 91 MW en 2017 et de 17 jours du mois de janvier 2017 pour le site NRWF. Pour plus de détails se reporter au tableau *Sommaire des mises en service* à la section *I - Stratégie de croissance* du présent rapport.

### Données statistiques récentes et anticipées relatives à la production du secteur éolien

| | Périodes de trois mois closes les 31 mars | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | | Variation | |
| Production éolienne (GWh) | 2018 | 2017 | Production anticipée[1][2] | vs 2017 | vs production anticipée[2] |
| Canada | 367 | 328 | 399 | + 12 % | - 8 % |
| France | 457 | 327 | 414 | + 40 % | + 10 % |
| | 824 | 655 | 813 | + 26 % | + 1 % |

(1) La production anticipée 2018 est calculée en fonction des moyennes historiques et de la production anticipée en fonction des études de vent réalisées. Se reporter à la rubrique *Avis quant aux déclarations prospectives*.

(2) Au Canada, si on considère les 56 GWh pour lesquels le site NRWF a fait l'objet de limitation de puissance, la production réelle aurait été de 423 GWh, soit 6 % supérieure à celle anticipée et de 880 GWh au total, soit 8 % supérieure à celle anticipée.

### Production

Au cours du premier trimestre 2018, la production du secteur éolien a atteint 824 GWh, une hausse de 26 % comparativement aux 655 GWh de l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à la contribution des sites mis en service en France depuis la fin du premier trimestre 2017, pour une puissance installée totalisant 87 MW; s'y ajoute la contribution du site NRWF (230 MW) pour les 17 premiers jours de 2018, compte tenu d'une contribution partielle au premier trimestre 2017 en raison de sa date d'acquisition, le 18 janvier. Excluant ces deux éléments, la production des sites existants a augmenté de 9 % au premier trimestre 2018 par rapport à la même période de 2017.

Soulignons toutefois que le site NRWF a fait l'objet d'une limitation de puissance imposée par l'IESO et Hydro One au premier trimestre 2018, laquelle a eu un effet défavorable sur la production de 56 GWh, mais pour laquelle la Société a reçu une compensation financière pour 42 GWh, soit 7 M$ de l'IESO.

Sur une base géographique, le volume de production a évolué comme suit :

- En France, des conditions climatiques davantage favorables ont prévalu au premier trimestre 2018 comparativement à des conditions nettement sous les normales un an plus tôt. Ainsi, le volume de production des sites existants est de 18 % supérieur au premier trimestre 2018 par rapport à la même période de l'an dernier. Compte tenu des mises en service de parcs éoliens qui se sont échelonnées tout au long de l'exercice 2017, le secteur éolien français a enregistré un volume de production en hausse de près de 40 % au premier trimestre de 2018 comparativement au même trimestre un an plus tôt, pour atteindre 457 GWh.
- Au Canada, la grande majorité des sites existants ont mieux fait au premier trimestre 2018 par rapport à l'an dernier, à l'exclusion de NRWF qui a fait l'objet de limitations de puissance. En tenant compte de la contribution du site NRWF pour la totalité du premier trimestre 2018 comparativement à 73 jours pour la même période de 2017, la production du secteur éolien canadien a augmenté de 12 %, pour atteindre 367 GWh.

### Contribution de SDB I et II - Coentreprises sur une base Combinée

Tel que mentionné précédemment, la contribution de la production des Coentreprises sur une base combinée a été de 3 % inférieure au cours du premier trimestre de 2018 en raison de vents inférieurs à ceux observés au premier trimestre 2017, ainsi qu'une période de deux semaines de givre en mars 2018.

## Produits de la vente d'énergie

Pour le premier trimestre 2018, les produits du secteur éolien ont totalisé 125 M$, en hausse de 37 M$ ou 42 % par rapport à la même période de 2017. Cette croissance est attribuable à la contribution de 17 M$ des sites mis en service en 2017, à laquelle s'ajoute un écart favorable de 8 M$ résultant d'un plus grand volume de production des sites existants. Parmi les autres éléments qui ont contribué à l'augmentation des produits du secteur éolien, le site NRWF a reçu une compensation de 7 M$ à la suite d'une limitation de puissance.

Sur une base géographique, pour le premier trimestre 2018, 49 % des produits du secteur éolien ont été réalisés au Canada et 51 % en France, contre 54 % et 46 % respectivement un an plus tôt. Ce changement est principalement attribuable à la mise en service de parcs éoliens en France depuis 2017, à de meilleures conditions climatiques en France au premier trimestre 2018, ainsi qu'à un effet de change favorable. Abstraction faite de l'effet de change, les produits des sites français ont augmenté de 42 %, contre 29 % pour les produits des sites canadiens.

## BAIIA(A) et marge de BAIIA(A)

Pour le premier trimestre 2018, le BAIIA(A) du secteur éolien est en hausse de 24 M$ ou 32 % pour atteindre 101 M$. Cette augmentation est dans une certaine mesure le fruit de la stratégie d'expansion de Boralex puisque les sites mis en service en 2017 ont généré un BAIIA(A) additionnel de 15 M$, auquel s'ajoutent des écarts favorables de 8 M$, résultant du volume de production accru des sites existants de 7 M$ pour la compensation contractuelle de NRWF, telle que discutée précédemment, de 3 M$ associés à la variation du taux de change de l'euro par rapport au dollar canadien et de 1 M$ en ce qui concerne les prix de vente d'énergie. Par ailleurs, comme mentionné précédemment, ces écarts favorables ont été en partie annulés par l'augmentation de 3 M$ de dépenses diverses, dont la masse salariale, les honoraires professionnels et des frais d'entretien, ainsi que par l'enregistrement de 100 % des taxes IFER en Fance, soit 6 M$. Cette taxe avait été enregistrée selon le passage du temps en 2017.

S'y ajoute une hausse de 1 M$ des dépenses de développement, en majeure partie associées aux projets au Royaume-Uni.

Sur une base géographique, le BAIIA(A) des opérations en France a augmenté de 34 % en euros, tandis que celui des opérations canadiennes (excluant les Coentreprises) a augmenté de 27 %.

Quant à la marge de BAIIA(A), elle s'est établie à 82 % pour le premier trimestre 2018, contre 88 % un an plus tôt. Cette variation s'explique principalement par les taxes IFER enregistrées à 100 % au premier trimestre 2018.

## Contribution de SDB I et II - Coentreprises sur une base Combinée

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, la contribution de SDB I et II aux produits de la vente d'énergie et au BAIIA(A) sur une base combinée a été de 16 M$ et 14 M$ respectivement soient des montants similaires aux résultats du premier trimestre 2017, soit 17 M$ et 14 M$. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

# Hydroélectrique

Diminution de 4 % de la production d'hydroélectricité en 2018 par rapport au premier trimestre de 2017.

Principaux écarts des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A) du secteur hydroélectrique

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Produits de la vente d'énergie | BAIIA(A) |
|---|---|---|
| PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2017 | 17 | 13 |
| Prix | (2) | (2) |
| Autres | (1) | (1) |
| Variation | (3) | (3) |
| PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 31 MARS 2018 | 14 | 10 |

Données statistiques récentes et historiques relatives à la production du secteur hydroélectrique

| | Périodes de trois mois closes les 31 mars | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Réel | | | Variation | |
| Production hydroélectrique (GWh) | 2018 | 2017 | Moyenne historique[1] | vs 2017 | vs moyenne historique |
| Canada | 48 | 51 | 46 | - 6 % | + 4 % |
| États-Unis | 118 | 122 | 109 | - 3 % | + 8 % |
| | 166 | 173 | 155 | - 4 % | + 7 % |

[1] Les moyennes historiques sont calculées en utilisant l'ensemble des données de production disponibles de chacune des centrales jusqu'à la date de clôture de l'exercice financier précédent de Boralex.

## Production

Au premier trimestre 2018, la production du secteur hydroélectrique a atteint 166 GWh contre 173 GWh un an plus tôt, un recul de 4 %. Cette légère baisse est attribuable à la prévalence de conditions hydrauliques un peu moins favorables pour les premiers mois de 2018 par rapport à l'an dernier, à la fois pour les centrales américaines et canadiennes.

Cela dit, la production du secteur hydroélectrique pour le premier trimestre 2018 demeure supérieure à la moyenne historique de 155 GWh, soit un écart favorable de 11 GWh ou 7 %.

## Produits de la vente d'énergie

Pour le premier trimestre 2018, le secteur hydroélectrique a généré des produits de 14 M$, un recul de 3 M$ ou 18 % par rapport au même trimestre de 2017. Outre le volume de production plus faible, un prix moyen inférieur à ce qui avait été obtenu l'an dernier pour l'énergie produite par les centrales américaines explique la majeure partie de cette baisse. Ainsi, les centrales américaines ont enregistré des produits en baisse de 27 %, comparativement à une baisse de 2 % pour les centrales canadiennes. Il est à noter que le contrat de vente d'électricité de la centrale Hudson Falls comportait un ajustement à la baisse important. À partir de décembre 2017, le prix est passé de 80,58 $US/MWh à 48,27 $US/MWh. Ceci a eu un effet défavorable de près de 2 M$ sur le BAIIA(A).

## BAIIA(A) et marge du BAIIA(A)

Par conséquent, le BAIIA(A) du secteur hydroélectrique a reculé de 24 % pour atteindre 10 M$ pour le premier trimestre 2018, comparativement à 13 M$ pour la période correspondante de 2017. Cette baisse est attribuable aux mêmes facteurs qui ont eu un effet défavorable sur les produits. Le BAIIA(A) des centrales américaines a reculé de 34 % comparativement à un recul de 6 % pour les centrales canadiennes.

Quant à la marge de BAIIA(A) du secteur hydroélectrique pour le premier trimestre 2018, elle est de 71 %, contre 77 % un an plus tôt.

# Thermique et solaire

La direction demeure satisfaite de la performance des secteurs thermique et solaire. Les résultats du secteur solaire sont relativement stables par rapport à l'an dernier tandis que la rentabilité du secteur thermique a quelque peu diminué en raison d'un bris mécanique qui a eu un effet défavorable sur la production de la centrale de Senneterre.

# Situation de trésorerie

L'évolution de la situation de trésorerie au cours du premier trimestre 2018 témoigne principalement de l'expansion de la base opérationnelle au cours du dernier exercice et de la meilleure performance des sites éoliens français par rapport à l'an dernier, ce qui s'est traduit par une nette amélioration des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par rapport au premier trimestre 2017.

| | Périodes de trois mois closes les 31 mars | |
|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | 2018 | 2017 |
| Marge brute d'autofinancement[1] | 77 | 58 |
| Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation | 33 | (4) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 110 | 54 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement | (85) | (121) |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement | (3) | 60 |
| Écart de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 5 | — |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | 27 | (7) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE | 142 | 93 |

[1] Se référer à la section *Mesures non conformes aux IFRS*.

## Activités d'exploitation

Au premier trimestre 2018, la marge brute d'autofinancement de Boralex a atteint 77 M$, contre 58 M$ pour la même période de 2017, une hausse de 19 M$. Abstraction faite des éléments hors caisse des résultats nets des deux périodes, cette augmentation résulte principalement de la hausse de 17 M$ du BAIIA(A), tel que commentée précédemment, jumelée à une hausse des distributions des Coentreprises de 4 M$ en partie annulée par l'augmentation des intérêts payés de 3 M$.

La variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation a généré des liquidités de 33 M$ au cours du premier trimestre 2018, alors qu'elle s'était soldée par une utilisation de liquidités de 4 M$ un an plus tôt. Les fonds générés au premier trimestre 2018 sont principalement attribuables à l'augmentation des *Fournisseurs et autres créditeurs* de 22 M$, la baisse des dépôts de 7 M$ réduite par la baisse des taxes dans les autres débiteurs en lien avec l'aménagement et la construction de sites de production. De plus, cette année, les *Clients* ont diminué de 5 M$. Cette variation s'explique principalement par la compensation contractuelle liée au site NRWF à recevoir au 31 mars 2018, moins élevée que celle due au 31 décembre 2017.

Ainsi, les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie nets de 110 M$ au premier trimestre 2018, soit près du double de la valeur obtenue un an plus tôt.

## Activités d'investissement

Au premier trimestre 2018, les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 85 M$, comparativement à 121 M$ au même trimestre de 2017.

Au premier trimestre 2018, Boralex a déboursé 10 M$ en contreparties conditionnelles pour l'acquisition de contrats de vente d'énergie dans le cadre de projets d'Ecotera. Les sommes versées touchent principalement les sites éoliens Inter Deux Bos et Basse Thiérache Nord. S'y ajoutent des contreparties conditionnelles de 4 M$ pour le projet Sources de l'Ancre. Ce déboursé a été présenté en tant qu'acquisition d'entreprises puisque ce projet a fait l'objet d'un regroupement d'entreprises lors de l'acquisition du portefeuille Ecotera en 2015.

Rappelons que la principale transaction d'investissement au premier trimestre 2017 a été l'acquisition de la totalité de la participation financière d'Enercon dans le site éolien NRWF de 230 MW en Ontario (Canada). La transaction s'est conclue pour une contrepartie en espèces, nette de la trésorerie acquise de 230 M$ au 31 mars 2017. De plus, Boralex a pris en charge la dette totalisant 779 M$ liée à cet actif. Pour financer en partie la contrepartie en espèces, Boralex a procédé au placement de reçus de souscription de 173 M$ en date du 23 décembre 2016, dont le produit net des frais de transaction de 170 M$ avait été placé dans l'encaisse affectée en 2016 en prévision de la clôture de la transaction, lequel a été utilisé comme prévu le 18 janvier 2017, ce qui explique en grande partie la variation de 176 M$ de l'encaisse affectée du premier trimestre 2017 à la période correspondante de 2018.

Au cours du premier trimestre 2018, la Société a investi des fonds de 59 M$ en nouvelles immobilisations, qui se répartissent comme suit :

- 52 M$ dans le secteur éolien, la presque totalité pour la construction de divers sites en Europe (47 M$) et au Canada (5 M$) ;
- la somme de 4 M$ dans le secteur hydroélectrique, notamment 1 M$ pour la construction de la centrale Yellow Falls en Ontario (Canada) et 2 M$ pour la mise à niveau de la centrale de Buckingham au Québec (Canada).

Répartition sectorielle des nouvelles immobilisations corporelles
(en millions de dollars canadiens)

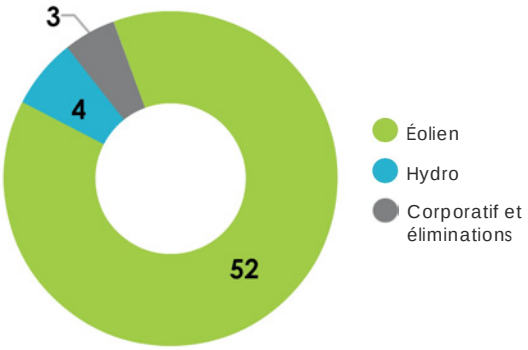


## Activités de financement

Les activités de financement se sont soldées par une utilisation de liquidités totales nettes de 3 M$ au cours de 2018.

### Nouveaux financements et remboursements de dettes existantes

Au cours du premier trimestre 2018, les nouveaux emprunts non courants tirés par Boralex ont totalisé 249 M$ (245 M$ net des frais de financement de 4 M$), dont :

- 200 M$ tirés de la dette subordonnée résultant de l'investissement conjoint de la Caisse et du Fonds de solidarité FTQ ;
- la somme de 48 M$ tirée sur les financements en place pour les sites éoliens français Sources de l'Ancre, Inter deux Bos, Haut de Combles, Le Pelon et Côteaux du Blaiseron ;
- la somme de 1 M$ pour le projet éolien Moose Lake au Canada.

À l'inverse, la Société a versé un total de 50 M$ pour le remboursement de sa dette liée aux divers sites en exploitation. Boralex a aussi remboursé 164 M$ sur sa facilité de crédit rotatif réduisant aussi le montant total tiré à 100 M$ au 31 mars 2018. Rappelons que Boralex a refinancé et prolongé d'un an sa facilité de crédit rotative de 460 M$.

### Dividendes et autres

Au cours de chacune des deux périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 et 2017, la Société a versé à ses actionnaires des dividendes totalisant 11 M$, soit l'équivalent de 0,15 $ par action.

Au cours du premier trimestre 2018, la Société a également encaissé la somme de 1 M$ lors de l'exercice d'options d'achat d'actions par la direction alors qu'elle a consacré 10 M$ au rachat avant échéance d'instruments financiers principalement à la suite du financement d'un projet.

## Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

L'ensemble des mouvements de trésorerie se traduit par une hausse de 27 M$ pour l'ensemble de l'exercice 2018, ce qui porte le solde de la *Trésorerie et des équivalents de trésorerie* au 31 mars 2018 à 142 M$, comparativement à 115 M$ au 31 décembre 2017.

## Contribution de SDB I et II - Coentreprises sur une base Combinée

La contribution de la marge brute d'autofinancement des Coentreprises sur une base Combinée a été similaire à celle de 2017 pour la période de trois mois close le 31 mars 2018 à la hauteur de 11 M$. La contribution aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation est de 8 M$ pour le premier trimestre 2018 comparativement à 6 M$ pour la période correspondance de 2017. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

# Situation financière

Aperçu des états consolidés condensés de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Au 31 mars 2018 | Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|
| ACTIF | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 142 | 115 |
| Encaisse affectée | 45 | 35 |
| Divers actifs courants | 175 | 175 |
| ACTIFS COURANTS | 362 | 325 |
| Immobilisations corporelles | 2 661 | 2 621 |
| Immobilisations incorporelles | 671 | 655 |
| Goodwill | 187 | 182 |
| Participations dans les Coentreprises | 26 | 24 |
| Divers actifs non courants | 127 | 119 |
| ACTIFS NON COURANTS | 3 672 | 3 601 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 4 034 | 3 926 |
| PASSIF | | |
| PASSIFS COURANTS | 480 | 429 |
| Emprunts non courants | 2 426 | 2 418 |
| Débentures convertibles | 138 | 137 |
| Divers passifs non courants | 226 | 213 |
| PASSIFS NON COURANTS | 2 790 | 2 768 |
| TOTAL DU PASSIF | 3 270 | 3 197 |
| CAPITAUX PROPRES | | |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 764 | 729 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | 4 034 | 3 926 |

## Sommaire des principales variations

Outre l'effet de la fluctuation des taux de change, les changements survenus dans l'état de la situation financière de Boralex entre le 31 décembre 2017 et le 31 mars 2018 reflètent les investissements et les financements liés à la poursuite du développement des projets éoliens et hydroélectriques de la Société.

## Actif

L'actif total de Boralex s'élève à 4 034 M$ en date du 31 mars 2018. La hausse de 108 M$ par rapport à la valeur inscrite au 31 décembre 2017 résulte de l'augmentation des *Actifs courants* de 37 M$ compte tenu notamment de la hausse de 27 M$ de la *Trésorerie et des équivalents de trésorerie* et de 10 M$ de l'*Encaisse affectée*.

Également, les *Actifs non courants* ont augmenté de 71 M $, en raison des principales variations suivantes :

- la hausse de 40 M$ de la valeur des *Immobilisations corporelles* (nette de l'amortissement de la période), compte tenu de la construction de projets, dont les sites Inter Deux Bos, Le Pelon, Hauts de Combles et Sources de l'Ancre en France et l'effet de la fluctuation des taux de change ;
- la hausse de 16 M$ de la valeur des *Immobilisations incorporelles* en majeure partie due à l'augmentation de la valeur des contrats de vente d'énergie, compte tenu notamment du paiement de 10 M$ en contreparties conditionnelles dans le cadre de projets du portefeuille Ecotera pour les projet éoliens Inter Deux Bos et Basse Thiérache Nord et un effet important résultant de l'écart de change sur la valeur des contrats de vente d'énergie français.

## Passifs courants

Les *Passifs courants* au 31 mars 2018 s'élevaient à 480 M$, par rapport à 429 M$ au 31 décembre 2017. Cette augmentation de 51 M$ résulte de la hausse de 66 M$ de la *Part à moins d'un an des emprunts* en partie annulée par le recul de 10 M$ des *Autres passifs financiers courants*. L'augmentation de la *Part à moins d'un an des emprunts* est notamment attribuable à l'arrivée à échéance du prêt à terme Cube de 64 M$ en janvier 2019.

## Passifs non courants

Le total des *Passifs non courants* a augmenté de 22 M$, en raison de l'augmentation de 8 M$ des *Emprunts non courants* (net des remboursements de la période) et de 13 M$ des divers passifs non courants, tels que les *Passifs d'impôts différés* de 10 M$. Les principales transactions de financement incluent l'émission de 200 M$ de dette subordonnée et l'utilisation de 48 M$ provenant de la facilité de crédit française conclue le 22 décembre 2017. Boralex a aussi effectué un renversement net de 164 M$ sur son crédit rotatif.

De plus, au 31 mars 2018, Boralex détenait un montant de 201 M$ de dette contractée, qui n'est toujours pas tirée, excluant la clause accordéon du crédit rotatif de 100 M$ et de la deuxième tranche de 100 M$ de la dette subordonnée disponible sous certaines conditions, ainsi qu'un total de 193 M$ disponible sur la facilité de lettres de crédit et le crédit rotatif.

Répartition géographique des emprunts non courants

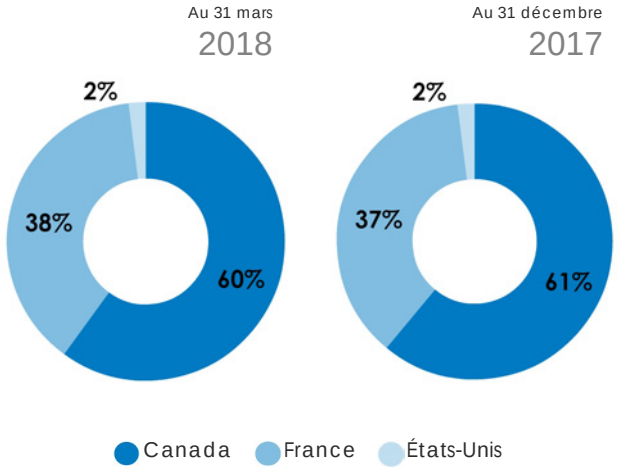


## Contribution de SDB I et II - Coentreprises sur une base Combinée

La contribution des actifs des Coentreprises sur une base Combinée est de 380 M$ au 31 mars 2018, ce qui est comparable aux 383 M$ de 2017. La contribution aux emprunts des coentreprises est de 311 M$ comparativement à 312 M$ à la suite d'un remboursement de la dette de SDB II. Pour plus de détails, se référer à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*.

## Capitaux propres

Le total des *Capitaux propres* a augmenté de 35 M$ au premier trimestre 2018, pour s'établir à 764 M$ au 31 mars 2018. Cette hausse résulte notamment de la prise en compte du *Résultat net* de 23 M$ et par la variation de 22 M$ du *Cumul des autres éléments du résultat global* lié à la conversion des états financiers, diminué des dividendes versés aux actionnaires de Boralex pour un total de 11 M$.

## Coefficients d'endettement

L'endettement net, tel que défini à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*, s'établissait à 2 559 M$ au 31 mars 2018, comparativement à 2 519 M$ au 31 décembre 2017.

Par conséquent, le coefficient d'endettement net, au marché, tel que défini à la rubrique *Mesures non conformes aux IFRS*, est passé de 56 % au 31 décembre 2017 à 57 % au 31 mars 2018.

## Renseignements sur les capitaux propres de la Société

Au 31 mars 2018, le capital-actions de Boralex consistait en 76 318 438 actions de catégorie A émises et en circulation (76 255 051 au 31 décembre 2017).

Au 31 mars 2018, le nombre d'options d'achat d'actions en circulation était de 626 295, dont 448 669 pouvant être levées.

Au 31 mars 2018, Boralex avait 1 437 310 débentures convertibles émises et en circulation pour un montant de 144 M$ (1 437 400 au 31 décembre 2017 pour un montant de 144 M$).

Entre le 1er avril et le 8 mai 2018, aucune nouvelle action n'a été émises dans le cadre d'une levée d'options d'achat d'actions et dans le cadre de conversion de débentures.

## Opérations entre parties liées

La Société détient une entente de gestion avec R.S.P. Énergie inc., une entité dont deux des trois actionnaires sont Richard et Patrick Lemaire, administrateurs de la Société. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, les produits provenant de cette entente ne sont pas significatifs.

La Société a un contrat de location de bureaux avec Ivanhoé Cambridge, une entité dont la Caisse détient aussi des participations. Au 31 mars 2018, le montant des opérations avec cette société n'est pas significatif.

Également, la Société a conclu le 29 mars 2018 un financement de 200 M$ avec la Caisse sous forme de dette subordonnée non garantie d'une échéance de 10 ans. Au 31 mars 2018, le montant des intérêts liés à cette transaction n'est pas significatif.

## Opérations avec les Coentreprises

### SDB I

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2018, la Coentreprise phase I a réalisé un résultat net de 6 M$ (8 M $ en 2017), la quote-part de Boralex étant de 3 M$ (4 M$ en 2017).

### SDB II

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2018, la Coentreprise phase II a réalisé un résultat net de 2 M$ (1 M $ en 2017), la quote-part de Boralex étant de 1 M$ (négligeable en 2017).

# Répartitions sectorielle et géographique des résultats des périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 et 2017

## Répartition sectorielle

Cette rubrique décrit l'évolution des produits et du BAIIA(A) par secteur pour le trimestre clos le 31 mars 2018 par rapport à la période correspondante de 2017.

Répartition des produits de la vente d'énergie

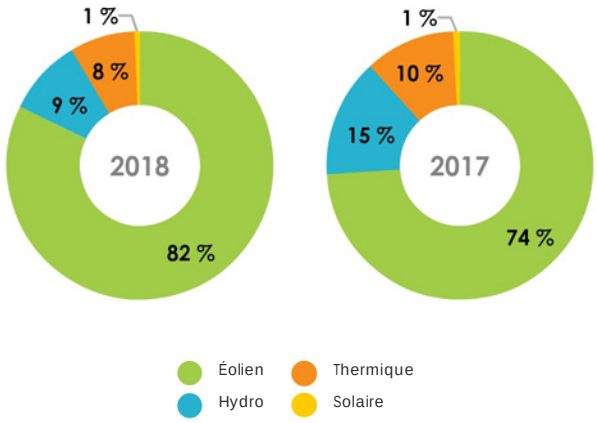


Répartition du BAIIA(A)[1]

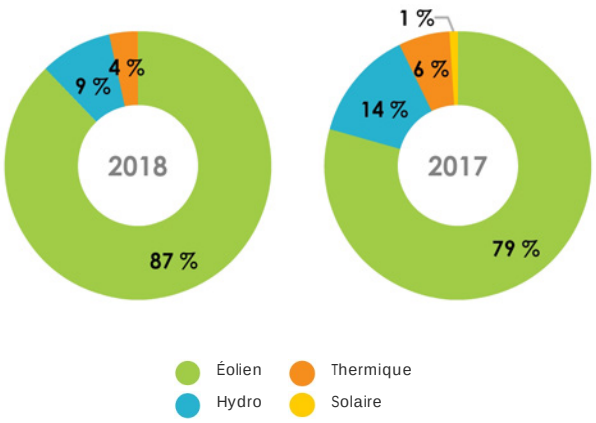


[1] Excluant le secteur corporatif et les éliminations

### Éolien

Pour le premier trimestre 2018, les produits du secteur éolien sont en hausse de 42 % par rapport à la même période de 2017 et correspondent à 82 % des produits consolidés, contre 74 % un an plus tôt. Cette progression s'explique essentiellement par l'ajout de 91 MW à la puissance installée du secteur en 2017 et la contribution du site NRWF pour les 17 premiers jours de 2018 et par la meilleure performance des sites existants en France en raison de conditions de vent nettement plus favorables.

Le BAIIA(A) du secteur éolien pour le premier trimestre 2018 a augmenté de 32 % par rapport à la période correspondante de 2017 et correspond à 87 % du BAIIA(A) consolidé (avant éléments corporatifs et éliminations), un résultat supérieur aux 79 % du premier trimestre 2017. Non seulement le secteur éolien compte-t-il pour la plus grande part du BAIIA(A) de Boralex, il affiche également une marge de BAIIA(A) supérieure à la moyenne des actifs globaux de Boralex, soit 82 % pour le premier trimestre 2018, contre 88 % pour la période correspondante de 2017.

La direction de Boralex avait prévu une croissance importante du secteur éolien en 2017 compte tenu de l'acquisition en janvier 2017 du site NRWF (Ontario, Canada) de 230 MW, de la pleine contribution des sites de 40 MW mis en service et acquis en 2016 et des mises en service totalisant 91 MW tout au long de 2017.

Considérant les projets de parc éoliens en cours de construction ou prêts à construire en France et au Canada, lesquels entreront en service en 2018 et en 2019 pour une puissance additionnelle de 251 MW, de même que l'important bassin de projets potentiels auxquels Boralex a accès, l'apport de ce secteur à la rentabilité d'exploitation de la Société ira en s'accentuant au cours des trimestres et des exercices à venir, favorisant le maintien d'une solide marge bénéficiaire moyenne.

### Hydroélectrique

Au premier trimestre 2018, les produits et le BAIIA(A) du secteur hydroélectrique ont diminué de 18 % et de 24 %, respectivement, par rapport au premier trimestre 2017, compte tenu de conditions hydrauliques moins favorables à la fois pour les centrales américaines et canadiennes. Compte tenu de la croissance du secteur éolien, la contribution du secteur hydroélectrique aux produits consolidés de la Société est passée de 15 % au premier trimestre 2017 à 9 % au trimestre correspondant de 2018, tandis que sa contribution au BAIIA(A) (avant corporatif et éliminations) est passée de 14 % à 9 %. Quant à la marge de BAIIA(A) en pourcentage des produits de ce secteur, elle est passée de 77 % au premier trimestre 2017 à 71 % au trimestre correspondant de 2018.

### Thermique

Les produits du secteur thermique ont diminué de 3 % au premier trimestre 2018 par rapport à l'an dernier, en raison notamment de la baisse de production de la centrale de Senneterre, au Québec. Ce secteur a compté pour 8 % des produits consolidés du premier trimestre 2018, contre 10 % un an plus tôt. Compte tenu d'un recul de 21 %, le BAIIA(A) du secteur thermique compte pour 4 % du BAIIA(A) consolidé (avant corporatif et éliminations) du premier trimestre 2018 contre 6 % un an plus tôt. La marge de BAIIA(A) du secteur est passée de 45 % au premier trimestre 2017 à 37 % au trimestre correspondant de 2018.

### Solaire

Pour le premier trimestre 2018, le secteur solaire a enregistré un BAIIA(A) de 1 M$ sur des produits de 1 M$, soit des résultats du même ordre de grandeur qu'un an plus tôt. Le secteur de l'énergie solaire ne représente pour l'instant qu'une part marginale du portefeuille d'actifs de Boralex.

## Répartition géographique

Cette rubrique décrit l'évolution des produits et du BAIIA(A) par pays pour le trimestre clos le 31 mars 2018 par rapport à la période correspondante de 2017.

Répartition des produits de la vente d'énergie

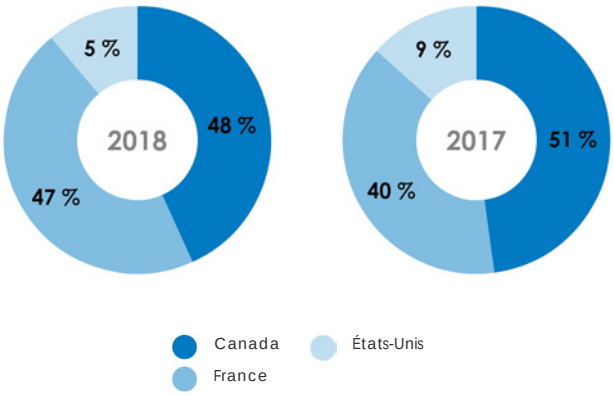


Répartition du BAIIA(A)[1]

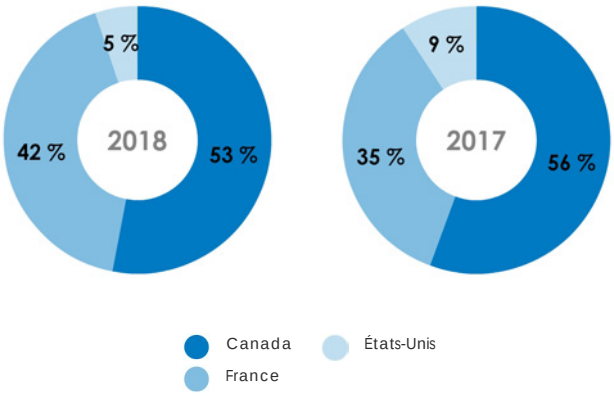


[1] Excluant le secteur corporatif et les éliminations

Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, la répartition géographique des produits de la vente d'énergie de Boralex est la suivante :

- 48 % au Canada, par rapport à 51 % en 2017 ;
- 47 % en France, par rapport à 40 % en 2017 à la suite d'une meilleure performance des sites éoliens français au premier trimestre 2018 comparativement à 2017 ;
- 5 % aux États-Unis, par rapport 9 % en 2017 à la suite de l'ajustement à la baisse du prix par MWh pour la centrale de Hudson Falls qui bénéficiait d'un prix de contrat de 80,58 $US/MWh en 2017, alors qu'il est maintenant de 48,27 $US/MWh.

# Mesures non conformes aux IFRS

Afin d'évaluer la performance de ses actifs et de ses secteurs d'activité, Boralex utilise le BAIIA, BAIIA(A), la marge BAIIA(A), la marge brute d'autofinancement, le coefficient d'endettement net, les flux de trésorerie discrétionnaires, le ratio de distribution et les dividendes versés par action ordinaire comme mesures de performance. La direction est d'avis que ces mesures représentent des indicateurs financiers largement utilisés par les investisseurs pour évaluer la performance d'exploitation et la capacité d'une entreprise à générer des liquidités à même ses activités d'exploitation. Les mesures non conformes aux IFRS permettent également aux investisseurs de mieux comprendre le fondement des prises de décisions de la Société, puisque celle-ci s'appuie sur ces mesures pour prendre des décisions financières, stratégiques et opérationnelles.

Ces mesures non conformes aux IFRS sont établies principalement à partir des états financiers consolidés non audités, mais n'ont pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables aux résultats d'autres sociétés qui utilisent des mesures de performance portant des noms similaires. Les mesures non conformes aux IFRS ne sont pas auditées. Elles comportent des limitations importantes à titre d'outils d'analyse, et les investisseurs ne doivent pas les examiner isolément ni se fier outre mesure aux ratios ou aux pourcentages calculés à l'aide de celles-ci.

Le rapport de gestion présente également certaines de ces mesures sous forme Combinée, en vertu de laquelle les résultats des Coentreprises phases I et II (ci-après « SDB I et II ») sont considérés à 50 %. Étant donné que les Coentreprises représentent un investissement significatif pour Boralex, la direction considère que cette information constitue une donnée utile pour les investisseurs. Pour plus d'informations, se référer à la note *Participations dans les Coentreprises* du rapport intermédiaire et du rapport annuel.

## Rapprochement entre IFRS et Combiné

Le tableau qui suit rapproche les données conformes aux IFRS avec celles présentées au Combiné :

### Consolidé

| | | | | 2018 |
|---|---|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS | SDB - I et II (50 %) | Éliminations | Combiné |
| Période de trois mois close le 31 mars : | | | | |
| Production d'électricité (GWh) | 1 055 | 148 | — | 1 203 |
| Produits de la vente d'énergie | 152 | 16 | — | 168 |
| BAIIA(A) | 104 | 14 | (4)* | 114 |
| Résultat net | 23 | 4 | (4)* | 23 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 110 | 8 | (4)** | 114 |
| Marge brute d'autofinancement | 77 | 11 | (4)** | 84 |
| Au 31 mars : | | | | |
| Total de l'actif | 4 034 | 380 | (23)*** | 4 391 |
| Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts | 2 716 | 311 | — | 3 027 |

| | | | | 2017 |
|---|---|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS | SDB - I et II (50 %) | Éliminations | Combiné |
| Période de trois mois close le 31 mars : | | | | |
| Production d'électricité (GWh) | 909 | 154 | — | 1 063 |
| Produits de la vente d'énergie | 119 | 17 | — | 136 |
| BAIIA(A) | 87 | 14 | (4)* | 97 |
| Résultat net | 15 | 5 | (5)* | 15 |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 54 | 6 | — | 60 |
| Marge brute d'autofinancement | 58 | 11 | — | 69 |
| Au 31 décembre : | | | | |
| Total de l'actif | 3 926 | 383 | (21)*** | 4 288 |
| Emprunts, incluant les emprunts non courants et la part à moins d'un an des emprunts | 2 642 | 312 | — | 2 954 |

* Quote-part des profits des Coentreprises.

** Distributions reçues des Coentreprises.

*** Participations dans les Coentreprises SDB I et II.

## Éolien

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS | SDB - I et II (50 %) | Éliminations | Combiné |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2018 |
| Production d'électricité (GWh) | 824 | 148 | — | 972 |
| Produits de la vente d'énergie | 125 | 16 | — | 141 |
| BAIIA(A) | 101 | 14 | (3)* | 112 |

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS | SDB - I et II (50 %) | Éliminations | Combiné |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2017 |
| Production d'électricité (GWh) | 655 | 154 | — | 809 |
| Produits de la vente d'énergie | 88 | 17 | — | 105 |
| BAIIA(A) | 77 | 14 | (5)* | 86 |

* Quote-part des profits des Coentreprises.

## BAIIA(A)

Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les *Autres gains*, la perte nette sur instruments financiers et le gain de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*. Le BAIIA(A) n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, il pourrait ne pas être comparable aux résultats d'autres sociétés qui utilisent une mesure de performance portant un nom similaire. Les investisseurs ne devraient pas considérer le BAIIA(A) comme un critère remplaçant, par exemple, le résultat net ni comme un indicateur des résultats d'exploitation, qui eux sont des mesures conformes aux IFRS.

Un rapprochement du BAIIA et du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat net, est présenté dans le tableau suivant :

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS | SDB - I et II (50 %) | Éliminations | Combiné |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2018 |
| Résultat net | 23 | 4 | (4) | 23 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 6 | — | — | 6 |
| Charges financières | 29 | 5 | — | 34 |
| Amortissement | 47 | 6 | — | 53 |
| BAIIA | 105 | 15 | (4) | 116 |
| Ajustements : | | | | |
| Autres gains | — | (1) | — | (1) |
| Autres | (1) | — | — | (1) |
| BAIIA(A) | 104 | 14 | (4) | 114 |

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS | SDB - I et II (50 %) | Éliminations | Combiné |
|---|---|---|---|---|
| | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2017 |
| Résultat net | 15 | 5 | (5) | 15 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 7 | — | — | 7 |
| Charges financières | 24 | 5 | 1 | 30 |
| Amortissement | 40 | 5 | — | 45 |
| BAIIA | 86 | 15 | (4) | 97 |
| Ajustements : | | | | |
| Autres gains | — | (1) | — | (1) |
| Autres | 1 | — | — | 1 |
| BAIIA(A) | 87 | 14 | (4) | 97 |

## Marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement selon les IFRS et sous la forme Combinée correspond aux flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation avant la variation des éléments hors caisse. La direction utilise cette mesure afin de juger des liquidités générées par l'exploitation de la Société et de sa capacité à financer son expansion à même ces liquidités. Compte tenu du caractère saisonnier des activités de la Société et de ses activités de développement, le montant attribuable aux variations des éléments hors caisse peut varier de façon considérable. De plus, les activités de développement engendrent de fortes variations du poste *Fournisseurs et autres créditeurs* durant la période de construction et un investissement initial dans le fonds de roulement lors du démarrage des projets. Ainsi, la Société considère qu'il est plus représentatif de ne pas intégrer les variations des éléments hors caisse à cette mesure de performance.

Les investisseurs ne devraient pas considérer la marge brute d'autofinancement comme une mesure remplaçant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, qui elle, est une mesure conforme aux IFRS.

Un rapprochement de la marge brute d'autofinancement avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant :

| | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2018 |
|---|---|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS | SDB - I et II (50 %) | Éliminations | Combiné |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 110 | 8 | (4)* | 114 |
| Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation | (33) | 3 | — | (30) |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | 77 | 11 | (4) | 84 |

| | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2017 |
|---|---|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS | SDB - I et II (50 %) | Éliminations | Combiné |
| Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation | 54 | 6 | — | 60 |
| Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation | 4 | 5 | — | 9 |
| MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | 58 | 11 | — | 69 |

* Distributions reçues des Coentreprises.

## Coefficient d'endettement net

Le « coefficient d'endettement net » représente le coefficient de l' « endettement net » par rapport à la « capitalisation totale au marché », chacun étant calculé de la manière décrite ci-dessous.

La Société définit l'endettement net comme suit :

| | IFRS | |
|---|---|---|
| | Au 31 mars 2018 | Au 31 décembre 2017 |
| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | | |
| Emprunts non courants | 2 426 | 2 418 |
| Part à moins d'un an des emprunts | 290 | 224 |
| Coûts d'emprunts, nets de l'amortissement cumulé | 30 | 27 |
| Moins : | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 142 | 115 |
| Encaisse affectée | 45 | 35 |
| Endettement net | 2 559 | 2 519 |

La Société définit sa capitalisation totale au marché comme suit :

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | IFRS Au 31 mars 2018 | IFRS Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|
| Nombre d'actions en circulation (en milliers) | 76 318 | 76 255 |
| Valeur boursière des actions (en $ par action) | 22,37 | 23,50 |
| Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires | 1 707 | 1 792 |
| Part des actionnaires sans contrôle | 47 | 44 |
| Endettement net | 2 559 | 2 519 |
| Débentures convertibles, valeur nominale | 144 | 144 |
| Capitalisation totale au marché | 4 457 | 4 499 |

La Société calcule le coefficient d'endettement net comme suit :

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | IFRS Au 31 mars 2018 | IFRS Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|
| Endettement net | 2 559 | 2 519 |
| Capitalisation totale au marché | 4 457 | 4 499 |
| COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET, au marché | 57 % | 56 % |

# Flux de trésorerie discrétionnaires et ratio de distribution

## Flux de trésorerie discrétionnaires

Pour évaluer ses résultats d'exploitation, la Société utilise aussi les flux de trésorerie discrétionnaires, l'un de ses indicateurs clés de performance.

Les flux de trésorerie discrétionnaires représentent la trésorerie générée par les activités d'exploitation qui, de l'avis de la direction, correspond au montant qui sera disponible pour le développement futur ou pour être versé en dividendes aux porteurs d'actions ordinaires, tout en préservant la valeur à long terme de l'entreprise.

Il est important de noter que les flux de trésorerie discrétionnaires sont désormais calculés en tenant compte des données tirées des états financiers selon les IFRS, alors qu'auparavant ils étaient calculés selon l'information Combinée. Ce changement n'a aucun effet sur les flux de trésorerie discrétionnaires, ni sur le ratio de distribution. Selon les IFRS, les flux de trésorerie discrétionnaires incluent les distributions des Coentreprises tandis que selon l'approche Combinée, ces distributions sont éliminées et remplacées par la contribution des Coentreprises au BAIIA(A), nette des remboursements de dettes qu'elles ont effectués.

Les investisseurs ne doivent pas considérer les flux de trésorerie discrétionnaires comme une mesure pouvant remplacer les « flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation » qui, eux, constituent une mesure conforme aux IFRS. Les flux de trésorerie discrétionnaires correspondent aux *Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation* avant la variation des « éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins (i) les distributions versées aux actionnaires sans contrôle, (ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation), et (iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets); plus (iv) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).

## Ratio de distribution

Le ratio de distribution représente les dividendes versés aux actionnaires de Boralex divisés par les flux de trésorerie discrétionnaires. Pour Boralex, il s'agit d'une mesure lui permettant d'évaluer sa capacité à maintenir les dividendes actuels et à financer son développement futur. Afin qu'il soit représentatif des opérations courantes, ce calcul est ajusté pour y retirer des éléments non récurrents décrits dans les notes au tableau ci-dessous.

À moyen terme, Boralex prévoit de verser annuellement des dividendes sur actions ordinaires, de l'ordre de 40 % à 60 % de ses flux de trésorerie discrétionnaires. Pour la période de douze mois close le 31 mars 2018, les dividendes versés aux actionnaires par la Société ont représenté 50 % des flux de trésorerie discrétionnaires.

Les dividendes versés aux actionnaires par action représente les dividendes versés aux actionnaires de Boralex par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

La Société définit les flux de trésorerie discrétionnaires comme suit :

| | Périodes de douze mois closes | |
|---|---|---|
| | Au 31 mars | Au 31 décembre |
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | 2018 | 2017 |
| Marge brute d'autofinancement | 214 | 195 |
| Distributions versées aux actionnaires sans contrôle | (8) | (8) |
| Nouvelles immobilisations corporelles (maintien de l'exploitation) | (8) | (8) |
| Versements sur les emprunts non courants (projets)[1] | (127) | (125) |
| Frais de développement (aux résultats) | 20 | 17 |
| Flux de trésorerie discrétionnaires | 91 | 71 |
| Flux de trésorerie discrétionnaires - par action | 1,21 $ | 0,94 $ |
| Dividendes versés aux actionnaires de Boralex | 46 $ | 46 $ |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base) | 76 073 318 | 75 436 036 |
| Dividendes versés aux actionnaires - par action | 0,60 $ | 0,60 $ |
| Ratio de distribution | 50 % | 64 % |

[1] Ajustement du remboursement de la dette de NRWF de mars 2017 au prorata du nombre de jours de détention depuis l'acquisition.

# Instruments financiers

## Risque de change

La Société génère des liquidités en devises étrangères par l'exploitation de ses installations situées en France et aux États-Unis. La Société réduit dans un premier temps ce risque, car les revenus, les dépenses et les financements sont effectués dans la devise locale. Le risque se situe donc avant tout sur les liquidités résiduelles qui peuvent être distribuées à la société mère.

Pour la France, dans ce contexte, la Société a conclu des contrats de change à terme afin de protéger le taux de change sur une portion des distributions qu'elle anticipe rapatrier de l'Europe jusqu'en 2025. Des achats similaires seront ajoutés en fonction de la croissance des liquidités qui seront générées en France. Au cours du dernier exercice, la Société a conclu des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connu dans son appellation anglophone « Cross-Currency Swaps »). Ces dérivés procurent une couverture de l'investissement net de la Société en France puisqu'ils permettent de synthétiquement convertir en euros le financement émis au Canada pour investir dans ce pays. En plus de réduire le risque lié à la fluctuation des devises, ces instruments permettent aussi de bénéficier en partie des taux d'intérêt plus faibles qui sont en vigueur en Europe. Pour évaluer la juste valeur de ces instruments, la Société utilise une technique qui combine celles qu'elle utilise pour évaluer les swaps de taux d'intérêts et les contrats de change à terme.

Aux États-Unis, en ce qui concerne les flux de trésorerie générés, la direction considère qu'ils ne représentent pas actuellement de risque significatif. Une stratégie de couverture pourrait être établie au moment opportun.

De plus, dans le cadre du développement de projets canadiens, certains déboursés futurs pourront être en devises étrangères. Par exemple, certains achats d'équipements au Canada sont en partie libellés en euro ou en dollars américains. L'objectif de la Société dans un tel cas est de protéger le rendement anticipé sur sa mise de fonds en se procurant des instruments de couverture afin d'éliminer la volatilité des déboursés prévus et ainsi stabiliser les coûts importants comme celui des turbines.

## Risque de prix

Dans le nord-est des États-Unis, une partie de l'électricité produite par la Société est vendue sur le marché ou en vertu de contrats à court terme et, par conséquent, est assujettie à la fluctuation du prix de l'énergie. Ce dernier varie selon l'offre, la demande et certains facteurs externes, dont les conditions météorologiques et le prix des autres sources d'énergie. Par conséquent, le prix pourrait être trop bas pour que les centrales génèrent un bénéfice d'exploitation.

Au 31 mars 2018, les centrales françaises (sauf Avignonet I) et canadiennes (sauf Oldman en Alberta, Canada), ainsi que celles de Hudson Falls et South Glens Falls aux États-Unis possèdent des contrats à long terme de vente d'énergie dont la très grande majorité est assujettie à des clauses d'indexation partielles ou complètes en fonction de l'inflation. Conséquemment, seulement 2 % de la puissance installée de Boralex est assujettie actuellement à ce risque.

## Risque de taux d'intérêt

Selon les IFRS, en date du 31 mars 2018, environ 62 % des emprunts non courants émis portent intérêt à taux variables, excluant le crédit rotatif et le crédit-relais. Si les taux augmentaient de façon importante dans les années futures, cela pourrait affecter les liquidités disponibles pour le développement des projets de la Société. Cependant, puisque la Société utilise des swaps de taux d'intérêt, son exposition réelle aux fluctuations des taux d'intérêt se limite à seulement 11 % de la dette totale en IFRS.

Les tableaux ci-dessous résument les instruments financiers dérivés de la Société au 31 mars 2018 :

Au 31 mars
2018

| | | Notionnel actuel | | Juste valeur | |
|---|---|---|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Devise | (devise d'origine) | (CAD) | (devise d'origine) | (CAD) |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | Euro | 298 | 474 | (14) | (22) |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | CAD | 889 | 889 | (2) | (2) |
| Contrats de change à terme | Euro contre CAD | 74 | 115 | (11) | (11) |
| Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises | Euro contre CAD | 28 | 41 | (3) | (3) |
| | | | | | (38) |

La Société n'a pas l'intention de négocier ces instruments, car elle les a conclus dans le but de réduire son risque lié à la variation des taux d'intérêt et des taux de change et de protéger au maximum le rendement anticipé de ses projets. Ainsi, le fait que la juste valeur soit défavorable n'est qu'une indication que les taux d'intérêt à terme ou les taux de change ont subi une baisse et ne remet pas en question l'efficacité de l'instrument dans la stratégie de gestion du risque.

# Engagement

## France - Projet éolien Sources de l'Ancre

Le 26 janvier 2018, pour le projet éolien Sources de l'Ancre, la Société a conclu un contrat d'achat de turbines. L'engagement net de la Société dans ce contrat s'élève à 12 M€ (20 M$).

# Événements subséquents

## France - Projet éolien Basse Thiérache Nord

Le 20 avril 2018, pour le projet éolien Basse Thiérache Nord, la Société a conclu un contrat d'achat de turbines. L'engagement de la Société dans ce contrat s'élève à 14 M€ (23 M$).

## France - Acquisition de Kallista

Le 20 avril 2018, Boralex a annoncé la conclusion d'une convention d'achat avec Ardian Infrastructure visant le rachat de 100 % des actions en circulation de Kallista pour une contrepartie de 129 M€ (202 M$) et la prise en charge de dettes-projets d'un montant de 94 M€ (147 M$). Plus précisément, l'acquisition portera sur des parcs éoliens en opérations totalisant 163 MW, situés en France, d'une durée de vie moyenne pondérée restante de 8 ans sous contrat, un site éolien en construction, Noyers Bucamps, de 10 MW et un portefeuille de projets représentant une puissance de l'ordre de 158 MW. La contrepartie sera payée par Boralex à même sa facilité de crédit rotative récemment bonifiée. La clôture de la transaction est prévue vers la fin juin 2018, lorsque les approbations réglementaires auront été obtenues et que les autres conditions de clôture usuelles auront été satisfaites.

## Canada - Éventualité

Depuis janvier 2011, O'Leary Funds Managements LP et al. poursuivait la société en Cour supérieure du Québec. Cette procédure alléguait que le regroupement d'entreprises intervenu le 1er novembre 2010 entre Boralex et le Fonds de revenu Boralex Énergie est illégal et, par conséquent, demandait le paiement de dommages et intérêts s'élevant à près de 7 M$ (la poursuite initiale était pour un montant de près de 14 M$).

Le 2 mars 2018, la Cour supérieure du Québec a rejeté la poursuite des demandeurs et a affirmé que le regroupement d'entreprises est, en fait, légal. Le 3 avril 2018, le plaignant a déposé une demande d'autorisation d'appel. La requête d'autorisation d'appel a été entendue le 24 avril 2018 et la décision a été rendue séance tenante. Tel qu'anticipé, la requête a été acceptée. Le mémoire des appelants devra être déposé au plus tard le 28 juin 2018, suite à quoi le mémoire de Boralex devra être produit au plus tard le 6 septembre 2018. Une date d'audience sera ensuite fixée.

La Société considère toujours cette procédure non fondée en droite et en conséquence, la Société n'a enregistré aucune provision à l'encontre de ce litige.

# Facteurs de risque et d'incertitude

## Facteurs de risque

La société n'a observé aucun changement important au regard des risques auxquels elle est exposée; lesquels sont décrits à la rubrique *Facteurs de risque et incertitude* du rapport de gestion annuel de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

## Principales sources d'incertitude relatives aux estimations et jugements critiques de la direction

La préparation d'états financiers selon les IFRS exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés. La direction établit ces estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que la Société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée.

Les éléments dont il est question sont présentés à la rubrique *Facteurs de risque et incertitude* du rapport de gestion annuel de Boralex pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

# Normes comptables

## Modification de méthodes comptables

### IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », en publiant l'IFRS 9, « Instruments financiers ». L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liée au risque de crédit propre à l'entité sera présentée dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* plutôt qu'à l'état du résultat.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon lequel les pertes de crédit devront être comptabilisées en temps opportun. Plus précisément, les entités devront comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser en temps opportun les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que de nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

La Société a adopté l'IFRS 9, « Instruments financiers » avec prise d'effet le 1er janvier 2018. L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des changements de méthodes comptables, mais à aucun ajustement aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Voici la nouvelle méthode de la Société pour la comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS 9.

## a) Classement

La Société détermine le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale et les classe dans les catégories suivantes aux fins de l'évaluation :

- instruments qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur (soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ;
- instruments qui seront évalués au coût amorti.

Le classement des instruments découle du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ceux-ci. Les actifs qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et pour lesquels ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction (y compris tous les instruments dérivés sur actions) sont classés comme étant à la JVRN. Pour ce qui est des autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable (soit instrument par instrument), au jour de leur acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la JVRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou que la Société ait choisi de les évaluer à la JVRN.

Les instruments financiers comportant des dérivés incorporés sont considérés intégralement pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

La Société a effectué une évaluation détaillée de ses actifs et passifs financiers au 1er janvier 2018. Le tableau suivant présente le classement initial selon l'IAS 39 et le nouveau classement selon l'IFRS 9 :

| Actifs et passifs financiers | Classement initial selon l'IAS 39 | Nouveau classement selon l'IFRS 9 |
|---|---|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Encaisse affectée | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Clients et autres débiteurs | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Avance à un actionnaire sans contrôle | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Autres actifs financiers non courants(1) | Dérivés utilisés à des fins de couverture (JVRN) | JVRN/JVAERG |
| Fonds de réserve(2) | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Fournisseurs et autres créditeurs | Autres passifs financiers (coût amorti) | Coût amorti |
| Contreparties conditionnelles | Autres passifs financiers (coût amorti) | Coût amorti |
| Autres passifs financiers courants(3) | Dérivés utilisés à des fins de couverture (JVRN) | JVRN/JVAERG |
| Emprunts courants et non courants | Autres passifs financiers (coût amorti) | Coût amorti |
| Débentures convertibles | Autres passifs financiers (coût amorti) | Coût amorti |
| Autres passifs financiers non courants | Dérivés utilisés à des fins de couverture (JVRN) | JVRN/JVAERG |

(1) Excluant l'*Avance à un actionnaire sans contrôle*.

(2) Inclus dans *Autres actifs non courants.*

(3) Excluant les *Contreparties conditionnelles.*

### b) Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les frais de transaction sont passés en charges dans les états consolidés des résultats. La portion effective des profits et pertes sur les instruments financiers désignés en relation de couverture est inclue dans les états consolidés du résultat global de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVRN, les variations liées au risque de crédit propre à la Société seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

### c) Dépréciation

Depuis le 1er janvier 2018, la Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues liées aux instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti ou à la JVAERG. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Pour les clients, la Société applique la méthode simplifiée permise par l'IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des clients.

### d) Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque les obligations qui en résultent sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles ont expiré. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

## IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». L'IFRS 15 est une nouvelle norme qui énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses produits afin de refléter le transfert des services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces services. Cette norme remplace l'IAS 11, « Contrats de construction », l'IAS 18, « Produits des activités ordinaires », ainsi que plusieurs interprétations relatives aux produits.

La Société a adopté l'IFRS 15 avec prise d'effet le 1er janvier 2018, ce qui a donné lieu à des changements de méthodes comptables, mais n'a entraîné aucun ajustement aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Conformément aux modalités transitoires énoncées dans l'IFRS 15, la Société a appliqué les nouvelles règles de manière rétrospective.

Voici la nouvelle méthode de la Société pour la comptabilisation des produits selon l'IFRS 15.

### Produits de la vente d'énergie

La Société comptabilise ses produits, lesquels sont constitués de la vente d'énergie lorsqu'elle est livrée à la sous-station de l'acheteur et qu'il n'y a aucune obligation non remplie qui pourrait avoir une incidence sur l'acceptation par l'acheteur de l'énergie. La vente d'énergie est facturée et payée mensuellement.

# Contrôles internes et procédures

Conformément au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents intermédiaires et annuels des émetteurs, des CPCI ont été conçus pour fournir une assurance raisonnable que l'information qui doit être présentée dans les documents intermédiaires et annuels de Boralex est rassemblée et communiquée en temps opportun à la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre une prise de décisions appropriées concernant la communication de cette information. De même, un processus de CIIF a également été conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable et que les états financiers ont été établis conformément aux IFRS.

Au cours de la période de trois mois close le 31 mars 2018, il n'y a eu aucune modification du CPCI ni du CIIF ayant eu une incidence importante ou suceptible d'avoir une une incidence importante sur les contrôles internes et procédures.

# États financiers consolidés

## Intermédiaires non audités

## Table des matières


| | | |
|---|---|---|
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | | 40 |
| NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | | 45 |
| NOTE 1 | STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS | 45 |
| NOTE 2 | BASE DE PRÉSENTATION | 45 |
| NOTE 3 | MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES | 45 |
| NOTE 4 | PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES | 48 |
| NOTE 5 | EMPRUNTS NON COURANTS | 50 |
| NOTE 6 | RÉSULTAT NET PAR ACTION | 51 |
| NOTE 7 | INSTRUMENTS FINANCIERS | 52 |
| NOTE 8 | ENGAGEMENT | 55 |
| NOTE 9 | FACTEURS SAISONNIERS ET AUTRES FACTEURS DE NATURE CYCLIQUE | 55 |
| NOTE 10 | INFORMATION SECTORIELLE | 56 |
| NOTE 11 | ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS | 59 |

# États consolidés de la situation financière

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Note | Au 31 mars 2018 | Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|---|
| ACTIF | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 142 | 115 |
| Encaisse affectée | | 45 | 35 |
| Clients et autres débiteurs | | 139 | 134 |
| Autres actifs courants | | 36 | 41 |
| ACTIFS COURANTS | | 362 | 325 |
| Immobilisations corporelles | | 2 661 | 2 621 |
| Immobilisations incorporelles | | 671 | 655 |
| Goodwill | | 187 | 182 |
| Participations dans les Coentreprises | 4 | 26 | 24 |
| Autres actifs financiers non courants | 7 | 68 | 62 |
| Autres actifs non courants | | 59 | 57 |
| ACTIFS NON COURANTS | | 3 672 | 3 601 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 4 034 | 3 926 |
| PASSIF | | | |
| Fournisseurs et autres créditeurs | | 147 | 152 |
| Part à moins d'un an des emprunts | 5 | 290 | 224 |
| Autres passifs financiers courants | 7 | 43 | 53 |
| PASSIFS COURANTS | | 480 | 429 |
| Emprunts non courants | 5 | 2 426 | 2 418 |
| Débentures convertibles | | 138 | 137 |
| Passif d'impôts différés | | 120 | 110 |
| Passif relatif au démantèlement | | 49 | 48 |
| Autres passifs financiers non courants | 7 | 33 | 30 |
| Autres passifs non courants | | 24 | 25 |
| PASSIFS NON COURANTS | | 2 790 | 2 768 |
| TOTAL DU PASSIF | | 3 270 | 3 197 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | 717 | 685 |
| Part des actionnaires sans contrôle | | 47 | 44 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | | 764 | 729 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | | 4 034 | 3 926 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# États consolidés des résultats

| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | Note | Périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 | 2017 |
|---|---|---|---|
| REVENUS | | | |
| Produits de la vente d'énergie | | 152 | 119 |
| Autres revenus | | 1 | 1 |
| | | 153 | 120 |
| CHARGES ET AUTRES | | | |
| Charges d'exploitation | | 39 | 28 |
| Administration | | 8 | 6 |
| Développement | | 6 | 3 |
| Amortissement | | 47 | 40 |
| | | 100 | 77 |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 53 | 43 |
| Charges financières | | 29 | 24 |
| Quote-part des profits des Coentreprises | 4 | 4 | 4 |
| Autres | | (1) | 1 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔTS | | 29 | 22 |
| Charge d'impôts sur le résultat | | 6 | 7 |
| RÉSULTAT NET | | 23 | 15 |
| RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX : | | | |
| Actionnaires de Boralex | | 20 | 15 |
| Actionnaires sans contrôle | | 3 | — |
| RÉSULTAT NET | | 23 | 15 |
| RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX | 6 | 0,26 $ | 0,21 $ |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# États consolidés du résultat global

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 | 2017 |
|---|---|---|
| RÉSULTAT NET | 23 | 15 |
| Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies | | |
| Écarts de conversion : | | |
| Gain de change latent sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes | 23 | — |
| Couverture d'un investissement net : | | |
| Variation de la juste valeur | (8) | 1 |
| Couvertures de flux de trésorerie : | | |
| Variation de la juste valeur | 3 | (4) |
| Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net | 4 | 3 |
| Impôts | (2) | — |
| Couvertures de flux de trésorerie - Coentreprises : | | |
| Variation de la juste valeur | 1 | (2) |
| Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net | 1 | 2 |
| Total des autres éléments du résultat global | 22 | — |
| RÉSULTAT GLOBAL | 45 | 15 |
| RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX : | | |
| Actionnaires de Boralex | 42 | 15 |
| Actionnaires sans contrôle | 3 | — |
| RÉSULTAT GLOBAL | 45 | 15 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# États consolidés des variations des capitaux propres

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2018 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Capital-actions | Composante équité des débentures convertibles | Surplus d'apport | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Total | Part des actionnaires sans contrôle | Total des capitaux propres |
| SOLDE AU 1ER JANVIER 2018 | 733 | 4 | 9 | (43) | (18) | 685 | 44 | 729 |
| Résultat net | — | — | — | 20 | — | 20 | 3 | 23 |
| Autres éléments du résultat global | — | — | — | — | 22 | 22 | — | 22 |
| RÉSULTAT GLOBAL | — | — | — | 20 | 22 | 42 | 3 | 45 |
| Dividendes (note 6) | — | — | — | (11) | — | (11) | — | (11) |
| Exercice d'options | 1 | — | — | — | — | 1 | — | 1 |
| SOLDE AU 31 MARS 2018 | 734 | 4 | 9 | (34) | 4 | 717 | 47 | 764 |

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Capitaux propres attribuables aux actionnaires | | | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2017 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Capital-actions | Composante équité des débentures convertibles | Surplus d'apport | Résultats non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global | Total | Part des actionnaires sans contrôle | Total des capitaux propres |
| SOLDE AU 1ER JANVIER 2017 | 557 | 4 | 9 | (19) | (55) | 496 | 18 | 514 |
| Résultat net | — | — | — | 15 | — | 15 | — | 15 |
| RÉSULTAT GLOBAL | — | — | — | 15 | — | 15 | — | 15 |
| Dividendes (note 6) | — | — | — | (11) | — | (11) | — | (11) |
| Émissions d'actions | 170 | — | — | — | — | 170 | — | 170 |
| Exercice d'options | 1 | — | — | — | — | 1 | — | 1 |
| Part d'un actionnaire sans contrôle découlant d'un regroupement d'entreprises | — | — | — | — | — | — | 47 | 47 |
| Rachat d'un actionnaire sans contrôle | — | — | — | — | — | — | (3) | (3) |
| Distributions aux actionnaires sans contrôle | — | — | — | — | — | — | (1) | (1) |
| SOLDE AU 31 MARS 2017 | 728 | 4 | 9 | (15) | (55) | 671 | 61 | 732 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Tableaux consolidés des flux de trésorerie

| (en millions de dollars canadiens) (non audités) | Note | Périodes de trois mois closes les 31 mars 2018 | 2017 |
|---|---|---|---|
| Résultat net | | 23 | 15 |
| Distributions reçues des Coentreprises | 4 | 4 | — |
| Charges financières | | 29 | 24 |
| Intérêts payés | | (28) | (25) |
| Charge d'impôts sur le résultat | | 6 | 7 |
| Éléments hors caisse du résultat : | | | |
| Quote-part des profits des Coentreprises | 4 | (4) | (4) |
| Amortissement | | 47 | 40 |
| Autres | | — | 1 |
| Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation | | 33 | (4) |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | 110 | 54 |
| Acquisition d'entreprises, net de la trésorerie acquise | | (4) | (230) |
| Nouvelles immobilisations corporelles | | (59) | (56) |
| Acquisition de contrats de vente d'énergie | | (10) | — |
| Variation de l'encaisse affectée | | (10) | 166 |
| Autres | | (2) | (1) |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | (85) | (121) |
| Augmentation des emprunts non courants | | 249 | 139 |
| Versements sur les emprunts non courants | | (227) | (63) |
| Dividendes versés aux actionnaires de Boralex | 6 | (11) | (11) |
| Frais d'émission d'actions et de financement | | (4) | (6) |
| Exercice d'options | | 1 | 1 |
| Rachat avant échéance d'instruments financiers | 7 | (10) | — |
| Autres | | (1) | — |
| FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | (3) | 60 |
| ÉCART DE CONVERSION SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | 5 | — |
| VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | 27 | (7) |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE | | 115 | 100 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE | | 142 | 93 |

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# Notes annexes aux états financiers consolidés

Au 31 mars 2018

(Les chiffres des tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.) (non audités)

## Note 1. Statuts constitutifs et nature des activités

Boralex inc., ses filiales et ses Coentreprises (« Boralex » ou la « Société ») sont vouées au développement, à la construction et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. En date du 31 mars 2018, Boralex détient des participations dans 55 sites éoliens, 15 centrales hydroélectriques, deux centrales thermiques et trois sites solaires; le tout représentant une base d'actifs totalisant une puissance installée sous son contrôle de 1 456 mégawatts (« MW »). De plus, Boralex oeuvre à l'aménagement de nouveaux sites de production représentant 277 MW additionnels. La Société assure également l'exploitation de deux centrales hydroélectriques pour le compte de R.S.P. Energie inc., une entité dont deux des trois actionnaires sont Richard et Patrick Lemaire, administrateurs de la Société. Les produits de la vente d'énergie se font principalement au Canada, en France et aux États-Unis.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le bureau principal de Boralex est situé au 36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada et les actions et débentures convertibles sont cotées à la bourse de Toronto (« TSX »).

*(Les données relatives aux MW et GWh incluses dans les notes 1, 4*, *9*, *10* et *11 n'ont pas fait l'objet d'un examen de la part de l'auditeur.)*

## Note 2. Base de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et énoncées dans le manuel de CPA Canada, y compris les normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations du Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (« IFRS IC ») applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires, IAS 34, « Informations financières intermédiaires ». Les conventions comptables suivies dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont les mêmes que celles appliquées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, à l'exception des impôts sur le revenu pour les périodes intermédiaires, qui eux sont calculés selon le taux d'imposition qui serait applicable aux résultats annuels anticipés dans chacune des juridictions, ainsi qu'à l'exception des modifications de méthodes comptables présentées à la note 3. Tel que permis selon IAS 34, ces états financiers intermédiaires ne constituent pas un jeu complet d'états financiers puisque la Société ne présente pas l'ensemble des notes afférentes aux états financiers présentées dans le rapport annuel de la Société. Afin d'éviter la répétition d'informations publiées, la Société a jugé non pertinent d'inclure cette information et avise donc le lecteur que ces états financiers constituent un jeu d'états financiers résumés selon IAS 34. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités sont destinés à actualiser les informations fournies dans le jeu complet d'états financiers annuels le plus récent et devraient conséquemment être lus avec les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la Société. Ces domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou des zones où les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont présentés dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités le 8 mai 2018.

## Note 3. Modifications de méthodes comptables

### IFRS 9, Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a terminé le projet en trois parties visant à remplacer l'IAS 39, « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », en publiant l'IFRS 9, « Instruments financiers ». L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et introduit un modèle prospectif de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues de même qu'une approche revue en profondeur de la comptabilité de couverture.

Pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, l'IFRS 9 a recours à une nouvelle approche qui remplace les multiples règles de l'IAS 39. L'approche préconisée par l'IFRS 9 repose sur la manière dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels rattachés aux actifs financiers. La plupart des exigences de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont reprises dans l'IFRS 9. Cependant, dans le cadre de l'évaluation d'un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net, la partie des variations de la juste valeur liée au risque de crédit propre à l'entité sera présentée dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* plutôt qu'à l'état du résultat.

L'IFRS 9 introduit aussi un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon lequel les pertes de crédit devront être comptabilisées en temps opportun. Plus précisément, les entités devront comptabiliser les pertes de crédit attendues dès la comptabilisation initiale des instruments financiers, et comptabiliser en temps opportun les pertes de crédit attendues sur leur durée de vie.

Enfin, l'IFRS 9 introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que de nouvelles exigences en termes de divulgation d'informations sur les activités de gestion des risques. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, qui permettra aux entités de mieux rendre compte de leurs activités de gestion des risques dans leurs états financiers.

La Société a adopté l'IFRS 9, « Instruments financiers » avec prise d'effet le 1er janvier 2018. L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des changements de méthodes comptables, mais à aucun ajustement aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Voici la nouvelle méthode de la Société pour la comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS 9.

## a) Classement

La Société détermine le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale et les classe dans les catégories suivantes aux fins de l'évaluation :

- instruments qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur (soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ;
- instruments qui seront évalués au coût amorti.

Le classement des instruments découle du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ceux-ci. Les actifs qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et pour lesquels ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction (y compris tous les instruments dérivés sur actions) sont classés comme étant à la JVRN. Pour ce qui est des autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable (soit instrument par instrument), au jour de leur acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la JVRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou que la Société ait choisi de les évaluer à la JVRN.

Les instruments financiers comportant des dérivés incorporés sont considérés intégralement pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

La Société a effectué une évaluation détaillée de ses actifs et passifs financiers au 1er janvier 2018. Le tableau suivant présente le classement initial selon l'IAS 39 et le nouveau classement selon l'IFRS 9 :

| Actifs et passifs financiers | Classement initial selon l'IAS 39 | Nouveau classement selon l'IFRS 9 |
|---|---|---|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Encaisse affectée | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Clients et autres débiteurs | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Avance à un actionnaire sans contrôle | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Autres actifs financiers non courants(1) | Dérivés utilisés à des fins de couverture (JVRN) | JVRN/JVAERG |
| Fonds de réserve(2) | Prêts et créances (coût amorti) | Coût amorti |
| Fournisseurs et autres créditeurs | Autres passifs financiers (coût amorti) | Coût amorti |
| Contreparties conditionnelles | Autres passifs financiers (coût amorti) | Coût amorti |
| Autres passifs financiers courants(3) | Dérivés utilisés à des fins de couverture (JVRN) | JVRN/JVAERG |
| Emprunts courants et non courants | Autres passifs financiers (coût amorti) | Coût amorti |
| Débentures convertibles | Autres passifs financiers (coût amorti) | Coût amorti |
| Autres passifs financiers non courants | Dérivés utilisés à des fins de couverture (JVRN) | JVRN/JVAERG |

(1) Excluant l'*Avance à un actionnaire sans contrôle*.
(2) Inclus dans *Autres actifs non courants.*
(3) Excluant les *Contreparties conditionnelles.*

## b) Évaluation

### Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

### Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les frais de transaction sont passés en charges dans les états consolidés des résultats. La portion effective des profits et pertes sur les instruments financiers désignés en relation de couverture est inclue dans les états consolidés du résultat global de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsque la direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVRN, les variations liées au risque de crédit propre à la Société seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

## c) Dépréciation

Depuis le 1er janvier 2018, la Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues liées aux instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti ou à la JVAERG. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Pour les clients, la Société applique la méthode simplifiée permise par l'IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des clients.

## d) Décomptabilisation

### Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

### Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque les obligations qui en résultent sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles ont expiré. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

# IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». L'IFRS 15 est une nouvelle norme qui énonce les étapes à suivre pour comptabiliser les produits, et le moment auquel il convient de le faire, et prévoit la présentation d'informations pertinentes et plus complètes. Le principe de base de l'IFRS 15 est qu'une entité doit comptabiliser ses produits afin de refléter le transfert des services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces services. Cette norme remplace l'IAS 11, « Contrats de construction », l'IAS 18, « Produits des activités ordinaires », ainsi que plusieurs interprétations relatives aux produits.

La Société a adopté l'IFRS 15 avec prise d'effet le 1er janvier 2018, ce qui a donné lieu à des changements de méthodes comptables, mais n'a entraîné aucun ajustement aux montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Conformément aux modalités transitoires énoncées dans l'IFRS 15, la Société a appliqué les nouvelles règles de manière rétrospective.

Voici la nouvelle méthode de la Société pour la comptabilisation des produits selon l'IFRS 15.

## Produits de la vente d'énergie

La Société comptabilise ses produits, lesquels sont constitués de la vente d'énergie lorsqu'elle est livrée à la sous-station de l'acheteur et qu'il n'y a aucune obligation non remplie qui pourrait avoir une incidence sur l'acceptation par l'acheteur de l'énergie. La vente d'énergie est facturée et payée mensuellement.

# Note 4. Participations dans les Coentreprises

## Coentreprises phases I et II

La Société a conclu des ententes de partenariat avec une filiale de Société en commandite Énergir (anciennement Gaz Métro) et Valener inc. et a créé Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 (« Coentreprise phase I »), société en nom collectif et Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 (« Coentreprise phase II »), société en nom collectif, situées au Canada, dont chacune détient une participation de 50 %. Selon les ententes, toutes les dépenses sont effectuées en partenariat et tous les bénéfices, coûts, dépenses, responsabilités, obligations et risques résultant de ces Coentreprises sont partagés en parts égales de manière conjointe mais non solidaire. La participation de la Société dans ces Coentreprises est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La date de fin d'exercice de ces Coentreprises est le 31 décembre.

## Coentreprise au Danemark

En juillet 2014, Boralex a conclu un contrat de Coentreprise avec un développeur danois. La Coentreprise a comme objectif de développer des projets éoliens « nearshore » au Danemark.

## Participations dans les Coentreprises

| | Période de trois mois close le 31 mars 2018 | | | | Période de douze mois close le 31 décembre 2017 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Phase I | Phase II | Danemark | Total | Phase I | Phase II | Danemark | Total |
| Solde au début de la période | 12 | 9 | 3 | 24 | 7 | 12 | 3 | 22 |
| Part du résultat net | 3 | 1 | — | 4 | 8 | 1 | — | 9 |
| Part des autres éléments du résultat global | 2 | — | — | 2 | 10 | — | — | 10 |
| Distributions | (4) | — | — | (4) | (13) | (4) | — | (17) |
| Solde à la fin de la période | 13 | 10 | 3 | 26 | 12 | 9 | 3 | 24 |

## États financiers des Coentreprises phases I et II (100 %)

Les états financiers de la Coentreprise au Danemark ne sont pas présentés ci-dessous car ils ne sont pas significatifs.

| | Au 31 mars 2018 | | | Au 31 décembre 2017 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Phase I | Phase II | Total | Phase I | Phase II | Total |
| Trésorerie et équivalent de trésorerie | 25 | 5 | 30 | 19 | 4 | 23 |
| Autres actifs courants | 8 | 2 | 10 | 11 | 2 | 13 |
| Actifs non courants | 567 | 154 | 721 | 575 | 156 | 731 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 600 | 161 | 761 | 605 | 162 | 767 |
| Part à moins d'un an des emprunts | 27 | 5 | 32 | 27 | 4 | 31 |
| Autres passifs courants | 12 | 2 | 14 | 17 | 4 | 21 |
| Emprunts non courants | 468 | 124 | 592 | 468 | 124 | 592 |
| Passifs financiers non courants | 23 | — | 23 | 26 | — | 26 |
| Autres passifs non courants | 43 | 11 | 54 | 43 | 12 | 55 |
| TOTAL DU PASSIF | 573 | 142 | 715 | 581 | 144 | 725 |
| ACTIFS NETS | 27 | 19 | 46 | 24 | 18 | 42 |

L'emprunt de la Coentreprise Phase I a un taux moyen combiné de 4,85 % et vient à échéance en 2032 et l'emprunt de la Coentreprise Phase II a un taux moyen combiné de 5,66 % et vient à échéance en 2034.

| | Période de trois mois close le 31 mars 2018 | | | Période de trois mois close le 31 mars 2017 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Phase I | Phase II | Total | Phase I | Phase II | Total |
| Production d'électricité (GWh) | 233 | 64 | 297 | 245 | 62 | 307 |
| Produits de la vente d'énergie | 25 | 7 | 32 | 27 | 6 | 33 |
| Charges d'exploitation | 4 | 1 | 5 | 4 | 1 | 5 |
| Amortissement | 9 | 2 | 11 | 9 | 2 | 11 |
| Autres gains | (1) | — | (1) | (1) | — | (1) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 13 | 4 | 17 | 15 | 3 | 18 |
| Charges financières | 7 | 2 | 9 | 8 | 2 | 10 |
| Gain net sur instruments financiers | — | — | — | (1) | — | (1) |
| RÉSULTAT NET | 6 | 2 | 8 | 8 | 1 | 9 |
| Total des autres éléments du résultat global | 4 | — | 4 | (1) | — | (1) |
| RÉSULTAT GLOBAL | 10 | 2 | 12 | 7 | 1 | 8 |

## Quote-part des profits des Coentreprises

Le tableau suivant concilie la quote-part totale des Coentreprises telle que présentée à l'état consolidé des résultats de Boralex :

| | Période de trois mois close le 31 mars 2018 | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2017 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Phase I | Phase II | Danemark | Total | Phase I | Phase II | Danemark | Total |
| Quote-part des résultats (50 %) | 3 | 1 | — | 4 | 4 | — | — | 4 |

## Quote-part du résultat global des Coentreprises

Le tableau suivant concilie la quote-part du résultat global des Coentreprises telle que présentée à l'état consolidé du résultat global de Boralex :

| | Période de trois mois close le 31 mars 2018 | | | | Période de trois mois close le 31 mars 2017 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Phase I | Phase II | Danemark | Total | Phase I | Phase II | Danemark | Total |
| Quote-part du résultat global (50 %) | 2 | — | — | 2 | — | — | — | — |

# Note 5. Emprunts non courants

| | Note | Échéance | Taux[1] | Devise d'origine | Au 31 mars 2018 | Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Crédit rotatif | a) | 2022 | 4,08 | | 100 | 265 |
| Dette subordonnée | b) | 2028 | 5,60 | | 200 | — |
| Prêt à terme : | | | | | | |
| Centrale Ocean Falls | | 2024 | 6,55 | | 6 | 7 |
| Centrale Yellow Falls | | 2027-2056 | 4,84 | | 74 | 74 |
| Parcs éoliens Thames River | | 2031 | 7,05 | | 136 | 138 |
| Parc éolien Témiscouata I | | 2032 | 5,26 | | 46 | 46 |
| Parc éolien Témiscouata II | | 2033 | 5,64 | | 113 | 114 |
| Parc éolien Niagara Region Wind Farm (« NRWF ») | | 2034 | 3,69 | | 736 | 750 |
| Parc éolien Port Ryerse | | 2034 | 3,94 | | 30 | 30 |
| Parc éolien Frampton | | 2035 | 4,17 | | 68 | 69 |
| Parc éolien Côte-de-Beaupré | | 2035 | 4,23 | | 52 | 52 |
| Projet éolien Moose Lake | | 2043 | 3,78 | | 27 | 26 |
| Centrale Jamie Creek | | 2054 | 5,42 | | 55 | 55 |
| Autres dettes | | — | — | | 6 | 6 |
| CANADA | | | | | 1 649 | 1 632 |
| Convention cadre – parcs éoliens en France | | 2020-2025 | 4,70 | 60 | 99 | 101 |
| Crédit-relais – France et Écosse | | 2018 | 0,84 | 46 | 73 | 69 |
| Prêt à terme : | | | | | | |
| Cube | | 2019 | 6,50 | 40 | 64 | 60 |
| Parc éolien Avignonet II | | 2025 | 1,68 | 2 | 3 | 3 |
| Parc solaire Lauragais | | 2025-2028 | 3,97 | 8 | 13 | 13 |
| Parcs éoliens Mont de Bagny, Voie des Monts, Artois et Chemin de Grès | | 2026-2032 | 1,59 | 124 | 197 | 199 |
| Parc éolien St-Patrick | | 2027 | 1,64 | 32 | 51 | 50 |
| Parc éolien La Vallée | | 2028 | 4,42 | 26 | 41 | 40 |
| Parcs éoliens Fortel-Bonnières et St-François | | 2028-2029 | 3,74 | 48 | 77 | 75 |
| Parc éolien Vron | | 2030 | 3,38 | 9 | 14 | 13 |
| Parcs éoliens Boralex Énergie Verte (BEV) | | 2030 | 2,50 | 158 | 252 | 251 |
| Parc éolien Calmont | | 2030 | 2,50 | 18 | 29 | 28 |
| Parc éolien Plateau de Savernat | | 2031 | 2,38 | 16 | 25 | 24 |
| Parc éolien Touvent | | 2031 | 2,11 | 18 | 28 | 28 |
| Parc solaire Les Cigalettes | | 2033 | 2,93 | 8 | 13 | 13 |
| Projets éoliens Inter Deux Bos, Côteaux du Blaiseron, Hauts de Comble, Sources de l'Ancre et Le Pelon | | 2033 | 2,56 | 31 | 50 | 1 |
| Autres dettes | | — | — | 5 | 7 | 6 |
| FRANCE | | | | 649 | 1 036 | 974 |
| Billet américain de premier rang garanti | | 2026 | 3,51 | 48 | 61 | 63 |
| ÉTATS-UNIS | | | | 48 | 61 | 63 |
| | | | 3,86 | | 2 746 | 2 669 |
| Part à moins d'un an des emprunts | | | | | (290) | (224) |
| Coût d'emprunt, net de l'amortissement cumulé | | | | | (30) | (27) |
| | | | | | 2 426 | 2 418 |

[1] Taux moyens pondérés ajustés pour tenir compte de l'effet des swaps de taux d'intérêt et des step-up de taux d'intérêts, s'il y a lieu.

## a) Refinancement crédit rotatif

Le 29 mars 2018, Boralex a obtenu une prolongation d'un an du terme de sa facilité de crédit rotative de 460 M$ jusqu'au 27 avril 2022 ainsi qu'une réduction du taux d'intérêt sur sa marge de crédit. De plus, l'entente est bonifiée par l'ajout d'une clause « accordéon » laquelle permettra à Boralex d'avoir accès dans le futur à une somme additionnelle de 100 M$ aux mêmes termes et conditions que la marge de crédit.

## b) Dette subordonnée

Le 29 mars 2018, Boralex a conclu un financement de 200 M$ avec la Caisse de dépôt et placement du Québec, actionnaire de la Société, et le Fonds de solidarité FTQ, sous forme de dette subordonnée non garantie d'une échéance de 10 ans. Ce financement comprend une option de levée d'une deuxième tranche de 100 M$, laquelle sera disponible pour une période de 12 mois après la clôture financière et sous réserve de certaines conditions. Dans l'éventualité où la deuxième tranche serait réalisée, celle-ci serait sujette aux mêmes termes et conditions que la première tranche, à l'exception du taux d'intérêt qui refléterait alors la courbe de taux d'intérêt prévalant au moment du tirage. La première tranche porte un taux d'intérêt fixe de 5,60 %, payable semestriellement et en vertu de l'entente de prêt, aucun remboursement de capital n'est requis avant l'échéance du 29 mars 2028.

# Note 6. Résultat net par action

## a) Résultat net par action, de base

| | Périodes de trois mois closes les 31 mars | |
|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | 2018 | 2017 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 20 | 15 |
| Nombre moyen pondéré d'actions de base | 76 256 796 | 74 025 928 |
| Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, de base | 0,26 $ | 0,21 $ |

## b) Résultat net par action, dilué

| | Périodes de trois mois closes les 31 mars | |
|---|---|---|
| (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audités) | 2018 | 2017 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex | 20 | 15 |
| Intérêts sur les débentures convertibles, nets d'impôts | 1 | 1 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex, dilué | 21 | 16 |
| Nombre moyen pondéré d'actions de base | 76 256 796 | 74 025 928 |
| Effet de dilution des options d'achat d'actions | 295 664 | 482 404 |
| Effet de dilution des débentures convertibles | 7 333 326 | 7 334 183 |
| Nombre moyen pondéré d'actions dilué | 83 885 786 | 81 842 515 |
| Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, dilué | 0,26 $ | 0,21 $ |

## c) Dividendes versés

Le 15 mars 2018, la Société a versé un dividende de 0,15 $ par action ordinaire pour un montant totalisant 11 M$ (11 M$ en 2017).

Le 8 mai 2018, le conseil d'administration a autorisé une augmentation du dividende de 5 % sur une base annualisée. Ainsi, le dividende annuel passera de 0,60 $ à 0,63 $ par action ordinaire (de 0,15 $ à 0,1575 $ sur une base trimestrielle). Un dividende de 0,1575 $ par action ordinaire a été déclaré et sera versé le 15 juin 2018, pour les porteurs inscrits à la fermeture des marchés le 31 mai 2018.

# Note 7. Instruments financiers

Le classement des instruments financiers ainsi que leur valeur comptable et leur juste valeur respectives se présentent comme suit :

| | Note | Au 31 mars 2018 | | Au 31 décembre 2017 | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | | | | | |
| Avance à un actionnaire sans contrôle | | 34 | 34 | 32 | 31 |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | | 34 | 34 | 30 | 30 |
| | | 68 | 68 | 62 | 61 |
| EMPRUNTS[1] | 5 | 2 716 | 2 803 | 2 642 | 2 732 |
| DÉBENTURES CONVERTIBLES[2] | | 142 | 172 | 141 | 178 |
| AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS | | | | | |
| Contreparties conditionnelles | | 4 | 4 | 7 | 7 |
| Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD) | | 3 | 3 | 1 | 1 |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | | 36 | 36 | 45 | 45 |
| | | 43 | 43 | 53 | 53 |
| AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS | | | | | |
| Contrats de change à terme | | 11 | 11 | 6 | 6 |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | | 22 | 22 | 24 | 24 |
| | | 33 | 33 | 30 | 30 |

(1) Incluant les *Empruns non courants* et la *Part à moins d'un an des emprunts.*

(2) Incluant la portion équité.

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les clients et autres débiteurs, les fonds de réserve ainsi que les fournisseurs et autres créditeurs est comparable à leur valeur comptable en raison de leur échéance courante ou de leur forte liquidité.

La juste valeur de l'avance à un actionnaire sans contrôle, des contreparties conditionnelles et des emprunts non courants est établie essentiellement à partir du calcul des flux monétaires actualisés. Les taux d'actualisation, se situant entre 0,68 % et 5,60 %, ont été établis en utilisant les taux de rendement des obligations gouvernementales locales ajustés d'une marge qui tient compte des risques spécifiques à chacun des emprunts ainsi qu'une marge représentative des conditions de liquidité de marché du crédit. Les débentures convertibles sont négociées sur le marché boursier et la juste valeur est établie selon les cours au 31 mars 2018.

## Swaps financiers de taux d'intérêt

Les flux de trésorerie sont actualisés selon une courbe qui reflète le risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas. Le tableau ci-dessous résume les engagements de la Société en vertu des swaps financiers de taux d'intérêt au 31 mars 2018 :

| Au 31 mars 2018 | Devise | Taux payeur fixe | Taux receveur variable | Échéance | Notionnel actuel (en CAD) | Juste valeur (en CAD) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Swaps financiers de taux d'intérêt | Euro | 0,38 % à 5,16 % | Euribor 6 mois | 2019-2033 | 474 | (22) |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | CAD | 1,81 % à 8,00 % | Cdor 3 mois | 2034-2043 | 889 | (2) |

| Au 31 décembre 2017 | Devise | Taux payeur fixe | Taux receveur variable | Échéance | Notionnel actuel (en CAD) | Juste valeur (en CAD) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Swaps financiers de taux d'intérêt | Euro | 0,38 % à 5,16 % | Euribor 6 mois | 2019-2033 | 446 | (24) |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | CAD | 1,81 % à 7,90 % | Cdor 3 mois | 2034-2043 | 932 | (15) |

Certains des swaps financiers de taux d'intérêt en devise canadienne sont assortis d'une clause de cessation anticipée obligatoire en 2018. Pour cette raison, ils sont présentés comme passifs financiers courants. Un swap a été débouclé en janvier 2018 d'un montant de 10 M$.

## Contrats de change à terme

La juste valeur des contrats de change à terme est évaluée en utilisant une technique généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à la fin établie selon le taux de change de ce contrat et celle établie selon le taux de change que l'institution financière utiliserait si elle renégociait en date du bilan le même contrat aux mêmes conditions. Les taux d'actualisation sont ajustés pour tenir compte du risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas. Dans la détermination de l'ajustement de crédit, la Société tient compte des accords de compensation, s'il y a lieu.

| Au 31 mars 2018 | Taux de change | Échéance | Notionnel actuel (en CAD) | Juste valeur (en CAD) |
|---|---|---|---|---|
| Contrats de change à terme (Euro contre CAD) | 1,5475 | 2018-2025 | 115 | (11) |

| Au 31 décembre 2017 | Taux de change | Échéance | Notionnel actuel (en CAD) | Juste valeur (en CAD) |
|---|---|---|---|---|
| Contrats de change à terme (Euro contre CAD) | 1,5475 | 2018-2025 | 121 | (6) |

## Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises

Au cours du dernier exercice, la Société a conclu des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connu dans son appellation anglophone « Cross-Currency Swaps »). Ces dérivés procurent une couverture de l'investissement net de la Société en France puisqu'ils permettent de synthétiquement convertir en euros le financement émis au Canada pour investir dans ce pays. En plus de réduire le risque lié à la fluctuation des devises, ces instruments permettent aussi de bénéficier en partie des taux d'intérêt plus faibles qui sont en vigueur en Europe. Pour évaluer la juste valeur de ces instruments, la Société utilise une technique qui combine celles qu'elle utilise pour évaluer les swaps de taux d'intérêts et les contrats de change à terme.

| Au 31 mars 2018 | Taux de change | Échéance | Notionnel actuel (en CAD) | Juste valeur (en CAD) |
|---|---|---|---|---|
| Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD) | 1,4734 | 2018 | 41 | (3) |

| Au 31 décembre 2017 | Taux de change | Échéance | Notionnel actuel (en CAD) | Juste valeur (en CAD) |
|---|---|---|---|---|
| Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD) | 1,4734 | 2018 | 41 | (1) |

## Hiérarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le classement des instruments financiers pour lesquels la juste valeur est présentée dans les états financiers est en fonction des niveaux hiérarchiques suivants :

- le niveau 1 : consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques ;
- le niveau 2 : consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données, autres que des prix cotés, observables directement ou indirectement sur le marché ;
- le niveau 3 : consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le classement de la juste valeur d'un instrument financier dans son intégralité dans un de ces niveaux doit être déterminé en fonction du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur de cet instrument financier dans son intégralité.

La Société a classé les débentures convertibles au niveau 1, car la juste valeur est établie selon le cours du marché boursier.

Pour l'avance à un actionnaire sans contrôle, les emprunts non courants, les swaps financiers de taux d'intérêt, les contrats de change à terme et les swaps croisés sur taux d'intérêts et devises, la Société a classé les évaluations à la juste valeur au niveau 2, car elles reposent essentiellement sur des données observables sur le marché, soit des taux de rendement des obligations gouvernementales, des taux d'intérêt et des taux de change.

Pour les contreparties conditionnelles, la Société a classé les évaluations à la juste valeur au niveau 3, car elles reposent sur des données non observables sur le marché, soit la probabilité de l'atteinte de certaines étapes importantes dans le développement des projets.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers de la Société en fonction du niveau hiérarchique de l'évaluation de leur juste valeur :

| | Évaluation de la juste valeur, selon les niveaux suivants : | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Au 31 mars 2018 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS | | | | |
| Avance à un actionnaire sans contrôle | 34 | — | 34 | — |
| ACTIFS FINANCIERS DÉRIVÉS | | | | |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | 34 | — | 34 | — |
| PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS | | | | |
| Emprunts[1] | 2 803 | — | 2 803 | — |
| Débentures convertibles[2] | 172 | 172 | — | — |
| Contreparties conditionnelles | 4 | — | — | 4 |
| | 2 979 | 172 | 2 803 | 4 |
| PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS | | | | |
| Contrats de change à terme | 11 | — | 11 | — |
| Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD) | 3 | — | 3 | — |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | 58 | — | 58 | — |
| | 72 | — | 72 | — |

(1) Incluant les *Emprunts non courants* et la *Part à moins d'un an des emprunts*.
(2) Incluant la portion équité

| | Évaluation de la juste valeur, selon les niveaux suivants : | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Au 31 décembre 2017 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| ACTIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS | | | | |
| Avance à un actionnaire sans contrôle | 31 | — | 31 | — |
| ACTIFS FINANCIERS DÉRIVÉS | | | | |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | 30 | — | 30 | — |
| PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS | | | | |
| Emprunts[1] | 2 732 | — | 2 732 | — |
| Débentures convertibles[2] | 178 | 178 | — | — |
| Contreparties conditionnelles | 7 | — | — | 7 |
| | 2 917 | 178 | 2 732 | 7 |
| PASSIFS FINANCIERS DÉRIVÉS | | | | |
| Contrats de change à terme | 6 | — | 6 | — |
| Swaps croisés sur taux d'intérêts et devises (Euro contre CAD) | 1 | — | 1 | — |
| Swaps financiers de taux d'intérêt | 69 | — | 69 | — |
| | 76 | — | 76 | — |

(1) Incluant les *Emprunts non courants* et la *Part à moins d'un an des emprunts*.
(2) Incluant la portion équité

Les instruments financiers classés au niveau 3 ont évolué de la manière suivante entre le 31 décembre 2017 et le 31 mars 2018 :

| | Au 31 mars 2018 | Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|
| Solde au début de la période | 7 | 15 |
| Écart de conversion | 1 | — |
| Perte enregistrée au résultat net | — | 2 |
| Paiements | (4) | (10) |
| Solde à la fin de la période | 4 | 7 |

# Note 8 . Engagement

## France - Projet éolien Sources de l'Ancre

Le 26 janvier 2018, pour le projet éolien Sources de l'Ancre, la Société a conclu un contrat d'achat de turbines. L'engagement net de la Société dans ce contrat s'élève à 12 M€ (20 M$).

# Note 9. Facteurs saisonniers et autres facteurs de nature cyclique

L'exploitation et les résultats de la Société sont en partie soumis à des cycles saisonniers ainsi qu'à certains autres facteurs cycliques qui varient selon les secteurs.

Comme la presque totalité des sites exploités par la Société dispose de contrats de vente d'énergie à long terme, selon des prix déterminés et indexés, les cycles saisonniers influencent principalement le volume total de production de la Société. L'énergie produite par seulement cinq centrales hydroélectriques aux États-Unis, un site éolien en Alberta et un autre en France, ce qui correspond à 2 % de la puissance installée de Boralex, est vendue aux prix du marché, qui sont plus volatils. Pour la période de trois mois close le 31 mars 2018, les produits de la vente d'énergie liés aux sites qui ne disposent pas de contrats de vente d'énergie sont de 2 M$ (2 M$ pour la même période de 2017). De plus, la Société estime que seulement 120 MW (8 % de la puissance installée actuelle) verront leurs contrats arriver à échéance d'ici cinq ans, leur production sera alors vendue sur le marché.

Selon leur mode de production spécifique, le volume d'activité des sites de Boralex est influencé par les cycles saisonniers décrits ci-après.

## Éolien

Pour les actifs éoliens en exploitation dont la part de Boralex totalise 1 237 MW (sans tenir compte de l'acquisition de Kallista Energy Investment SAS), les conditions éoliennes, tant en France qu'au Canada, sont généralement plus favorables en hiver, ce qui correspond aux premier et quatrième trimestres de Boralex. Toutefois, ces périodes présentent des risques plus élevés de baisse de production en raison de phénomènes climatiques comme le givre. De façon générale, la direction estime que la répartition de la production du secteur éolien est d'environ 60 % pour les premier et quatrième trimestres, et de 40 % pour les deuxième et troisième trimestres.

## Hydroélectrique

En ce qui concerne les actifs hydroélectriques, ils atteindront 172 MW en puissance installée avec la mise en service du projet Yellow Falls prévue au deuxième semestre 2018. La quantité d'énergie produite est tributaire des conditions hydrauliques qui sont traditionnellement maximales au printemps et bonnes à l'automne au Canada comme dans le Nord-Est des États-Unis, ce qui correspond aux deuxième et quatrième trimestres. Les débits d'eau tendent historiquement à diminuer en hiver et en été. Cependant, sur un horizon à long terme, il peut y avoir des variations d'une année à l'autre en raison de phénomènes climatiques ponctuels. De façon générale, la direction estime que la répartition de l'énergie hydroélectrique produite sur une base annuelle est de l'ordre de 60 % pour les deuxième et quatrième trimestres, et de 40 % pour les premier et troisième trimestres. Il est à noter qu'à l'exception de quatre centrales qui bénéficient d'un débit régulé en amont qui n'est pas sous le contrôle de la Société, les autres centrales hydroélectriques de Boralex n'ont pas de réservoir pour permettre de réguler les débits d'eau en cours d'année.

## Thermique

Boralex exploite deux centrales de production d'énergie thermique d'une puissance installée totalisant 47 MW. Celle de Senneterre de 35 MW (Québec, Canada) est alimentée en résidus de bois et dispose d'un contrat de vente d'énergie avec Hydro-Québec qui viendra à échéance en 2027. Une entente conclue avec Hydro-Québec stipule que jusqu'à la fin du contrat la production d'électricité de cette centrale est limitée à huit mois par année, de décembre à mars et de juin à septembre. Pour la durée de cette entente, la centrale de Senneterre recevra d'Hydro-Québec une compensation financière, ce qui permet d'anticiper une rentabilité relativement stable d'une année à l'autre.

Boralex exploite également une centrale au gaz naturel à Blendecques (France) de 12 MW. Depuis plusieurs années, en raison des particularités de ce marché, cette centrale de cogénération produit de l'électricité cinq mois par année, de novembre à mars, ce qui correspond à la totalité du premier trimestre de Boralex et à une partie du quatrième. Pendant la période d'interruption de la production d'électricité, la vapeur destinée à un client industriel est produite par une chaudière auxiliaire. Le prix de vente de l'électricité étant lié au coût du gaz naturel, il est donc également sujet à une certaine volatilité. Par contre, tout mouvement du prix du gaz naturel se répercute sur le coût de cette matière première et vient éliminer en grande partie la volatilité sur les résultats.

## Solaire

Les sites d'énergie solaire représentant une puissance installée de 16 MW sont tous dotés de contrats de vente d'énergie à long terme. Ils bénéficient de conditions d'ensoleillement généralement plus favorables au printemps et en été, ce qui correspond aux deuxième et troisième trimestres. Compte tenu de ces facteurs climatiques, la direction prévoit qu'environ 65 % de la production annuelle d'énergie solaire sera réalisée aux deuxième et troisième trimestres.

De façon générale, bien que la production au cours d'un exercice donné soit soumise à un cycle saisonnier et à certains autres facteurs cycliques, ceci est atténué par la diversification des sources de production de la Société et d'un positionnement géographique favorable.

# Note 10. Information sectorielle

Les centrales de la Société se regroupent sous quatre secteurs distincts qui représentent les secteurs d'activité de la Société : les sites éoliens, les centrales hydroélectriques, les centrales thermiques et les sites solaires. La Société exerce ses activités dans un seul domaine isolable, soit la production d'énergie. La classification de ces secteurs d'activité est établie en fonction des structures de coûts différentes, inhérentes à ces quatre types de centrales. Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés.

Les secteurs d'activité sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal responsable sectoriel, lequel s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'activité. Le principal responsable sectoriel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des secteurs à partir de la production d'électricité, des produits de la vente d'énergie et du BAIIA(A).

Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant impôts, intérêts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les *Autres gains*, la perte nette sur instruments financiers et le gain de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*. Le BAIIA(A) n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, il pourrait ne pas être comparable aux résultats d'autres sociétés qui utilisent une mesure de performance portant un nom similaire. Les investisseurs ne devraient pas considérer le BAIIA(A) comme un critère remplaçant, par exemple, le résultat net ni comme un indicateur des résultats d'exploitation, qui eux sont des mesures conformes aux IFRS.

Un rapprochement du BAIIA et du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat net, est présenté dans le tableau suivant :

| | Périodes de trois mois closes les 31 mars | |
|---|---|---|
| | 2018 | 2017 |
| Résultat net | 23 | 15 |
| Charge d'impôts sur le résultat | 6 | 7 |
| Charges financières | 29 | 24 |
| Amortissement | 47 | 40 |
| BAIIA | 105 | 86 |
| Ajustements : | | |
| Autres | (1) | 1 |
| BAIIA(A) | 104 | 87 |

## Information par secteur d'activité

| | Périodes de trois mois closes les 31 mars | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| | Production d'électricité (GWh) | | Produits de la vente d'énergie | |
| Sites éoliens | 824 | 655 | 125 | 88 |
| Centrales hydroélectriques | 166 | 173 | 14 | 17 |
| Centrales thermiques | 61 | 77 | 12 | 13 |
| Sites solaires | 4 | 4 | 1 | 1 |
| | 1 055 | 909 | 152 | 119 |
| | BAIIA(A) | | Nouvelles immobilisations corporelles | |
| Sites éoliens | 101 | 77 | 52 | 46 |
| Centrales hydroélectriques | 10 | 13 | 4 | 10 |
| Centrales thermiques | 4 | 6 | — | — |
| Sites solaires | 1 | 1 | — | — |
| Corporatif et éliminations | (12) | (10) | 3 | — |
| | 104 | 87 | 59 | 56 |

| | Au 31 mars 2018 | Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|
| Total de l'actif | | |
| Sites éoliens | 3 372 | 3 264 |
| Centrales hydroélectriques | 557 | 557 |
| Centrales thermiques | 41 | 36 |
| Sites solaires | 40 | 38 |
| Corporatif | 24 | 31 |
| | 4 034 | 3 926 |
| Total du passif | | |
| Sites éoliens | 2 475 | 2 449 |
| Centrales hydroélectriques | 246 | 249 |
| Centrales thermiques | 13 | 11 |
| Sites solaires | 29 | 27 |
| Corporatif | 507 | 461 |
| | 3 270 | 3 197 |

## Information par secteur géographique

| | Périodes de trois mois closes les 31 mars | | | |
|---|---|---|---|---|
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| | Production d'électricité (GWh) | | Produits de la vente d'énergie | |
| Canada | 456 | 435 | 72 | 61 |
| France | 481 | 352 | 72 | 47 |
| États-Unis | 118 | 122 | 8 | 11 |
| | 1 055 | 909 | 152 | 119 |
| | BAIIA(A) | | Nouvelles immobilisations corporelles | |
| Canada | 56 | 48 | 12 | 17 |
| France | 44 | 30 | 47 | 39 |
| États-Unis | 5 | 9 | — | — |
| Autres[1] | (1) | — | — | — |
| | 104 | 87 | 59 | 56 |

| | Au 31 mars 2018 | Au 31 décembre 2017 |
|---|---|---|
| Total de l'actif | | |
| Canada | 2 197 | 2 183 |
| France | 1 639 | 1 549 |
| États-Unis | 177 | 175 |
| Autres[1] | 21 | 19 |
| | 4 034 | 3 926 |
| Actifs non courants[2] | | |
| Canada | 2 028 | 2 039 |
| France | 1 441 | 1 364 |
| États-Unis | 162 | 160 |
| Autres[1] | 15 | 14 |
| | 3 646 | 3 577 |
| Total du passif | | |
| Canada | 1 952 | 1 938 |
| France | 1 230 | 1 169 |
| États-Unis | 88 | 90 |
| | 3 270 | 3 197 |

(1) Royaume-Uni et Danemark.

(2) Excluant les *Participations dans les Coentreprises* et *Actif d'impôts différés*

# Note 11. Événements subséquents

## France - Projet éolien Basse Thiérache Nord

Le 20 avril 2018, pour le projet éolien Basse Thiérache Nord, la Société a conclu un contrat d'achat de turbines. L'engagement de la Société dans ce contrat s'élève à 14 M€ (23 M$).

## France - Acquisition de Kallista Energy Investment SAS et KE Production (« Kallista »)

Le 20 avril 2018, Boralex a annoncé la conclusion d'une convention d'achat avec Ardian Infrastructure visant le rachat de 100 % des actions en circulation de Kallista pour une contrepartie de 129 M€ (202 M$) et la prise en charge de dettes-projets d'un montant de 94 M€ (147 M$). Plus précisément, l'acquisition portera sur des parcs éoliens en opérations totalisant 163 MW, situés en France, d'une durée de vie moyenne pondérée restante de 8 ans sous contrat, un site éolien en construction, Noyers Bucamps, de 10 MW et un portefeuille de projets représentant une puissance de l'ordre de 158 MW. La contrepartie sera payée par Boralex à même sa facilité de crédit rotative récemment bonifiée. La clôture de la transaction est prévue vers la fin juin 2018, lorsque les approbations réglementaires auront été obtenues et que les autres conditions de clôture usuelles auront été satisfaites.

## Canada - Éventualité

Depuis janvier 2011, O'Leary Funds Managements LP et al. poursuivait la société en Cour supérieure du Québec. Cette procédure alléguait que le regroupement d'entreprises intervenu le 1er novembre 2010 entre Boralex et le Fonds de revenu Boralex Énergie est illégal et, par conséquent, demandait le paiement de dommages et intérêts s'élevant à près de 7 M$ (la poursuite initiale était pour un montant de près de 14 M$).

Le 2 mars 2018, la Cour supérieure du Québec a rejeté la poursuite des demandeurs et a affirmé que le regroupement d'entreprises est, en fait, légal. Le 3 avril 2018, le plaignant a déposé une demande d'autorisation d'appel. La requête d'autorisation d'appel a été entendue le 24 avril 2018 et la décision a été rendue séance tenante. Tel qu'anticipé, la requête a été acceptée. Le mémoire des appelants devra être déposé au plus tard le 28 juin 2018, suite à quoi le mémoire de Boralex devra être produit au plus tard le 6 septembre 2018. Une date d'audience sera ensuite fixée.

La Société considère toujours cette procédure non fondée en droite et en conséquence, la Société n'a enregistré aucune provision à l'encontre de ce litige.

# Nous contacter

## SIÈGE SOCIAL

**Boralex inc.**
36, rue Lajeunesse
**Kingsey Falls** (Québec)
Canada J0A 1B0
Téléphone : 819 363-6363
Télécopieur : 819 363-6399
info@boralex.com

## SITE INTERNET

www.boralex.com

@BoralexInc

## BUREAUX D'AFFAIRES

### CANADA

772, rue Sherbrooke Ouest
bureau 200
**Montréal** (Québec)
Canada H3A 1G1

**À partir de mai 2018**
900, boulevard de Maisonneuve Ouest
24e étage
**Montréal** (Québec)
Canada H3A 0A8
Téléphone : 514 284-9890
Télécopieur : 514 284-9895

606-1155, rue Robson
**Vancouver** (Colombie-Britannique)
Canada V6E 1B5
Téléphone : 1 855 604-6403

201-174, rue Mill
**Milton** (Ontario)
Canada L9T 1S2
Téléphone :
819 363-6430 | 1 844 363-6430

### FRANCE

71, rue Jean-Jaurès
62 575 **Blendecques**
France
Téléphone : 33 (0)3 21 88 07 27
Télécopieur : 33 (0)3 21 88 93 92

8, rue Anatole France
59 000 **Lille**
France
Téléphone : 33 (0)3 28 36 54 95
Télécopieur : 33 (0)3 28 36 54 96

21, avenue Georges Pompidou
Le Danica – Bâtiment B
69 486 **Lyon** Cedex 03
France
Téléphone : 33 (0)4 78 92 68 70
Télécopieur : 33 (0)4 78 42 03 44

99, La Canebière
CS 60526
13 205 **Marseille** Cedex 01
France
Téléphone : 33 (0)4 91 01 64 40
Télécopieur : 33 (0)4 91 01 64 46

BORALEX

@BoralexInc
boralex.com